

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 1 Améliorer l'efficacité et l'efficience dans la gestion locale

Objectifs opérationnels 1.1 Définir un cadre général de contrôle interne		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
1.1.1. Conceptualiser le projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation sur le contrôle interne à recevoir pour les membres du CODIR, la DG et la personne chargée du contrôle interne. 2. Proposition au Collège du projet de contrôle interne 3. Validation de ce cadre par le conseil communal 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Formation reçue le 02/12/15 2. Prévu avant la fin du 1^e semestre 2016 3. Prévu avant la fin 2016
1.1.2. Réaliser un audit externe sur au minimum 3 processus à la criticité élevée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification d'au moins 3 processus critiques 2. Réalisation d'un audit sur ces 3 processus au moins 3. Application des pistes d'amélioration proposées dans les processus soumis à l'audit 4. 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Repérage BEB + 2 autres avant fin 1^e semestre 2016 2. Audit réalisé BEB, les deux autres courant 2016 3. En cours BEB, les deux autres courant 2016
1.1.3. Recruter une personne chargée de coordonner la mise en œuvre du système de contrôle interne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Procédure de recrutement 2. Entrée en service 	<p style="text-align: center;">☑</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisée au cours du 1^e semestre 2015 2. Entrée en service en août 2015. 3.
1.1.4. Elaborer des procédures d'identification et de gestion des risques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Incorporation du processus d'identification des risques dans le cadre général d'un système de contrôle interne 2. Identification de zones de risques 3. Gestion des risques 4. Suivi et mesure des procédures mises en œuvre, par les services concernés et la DG 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avant la fin 2016 2. Première phase d'identification prévue lors du 1^e trimestre 2016 3. Plan d'actions 4. Monitoring à organiser

Evaluation des phases réalisées

Ce projet a pu démarrer plus tôt que prévu par l'engagement, en 2015, d'un agent spécifiquement dédié à la coordination de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne, alors que cet engagement était programmé en 2016.

La formation reçue par le CODIR sur l'identification des risques a constitué un moment privilégié lors duquel le projet a pu être lancé sur les rails : toutes les parties prenantes ayant reçu la même information, le cadre de référence a été établi et la phase d'identification des processus critiques pourra démarrer plus rapidement début 2016 pour aboutir à la rédaction d'un cadre général de contrôle interne et d'un plan d'actions pluriannuel portant sur l'ensemble des départements.

La mission d'audit auprès du BEB constitue une opportunité quant au déploiement d'une culture d'amélioration continue et de maîtrise de gestion : la société de consultance a pu mettre au point des outils de gestion de projets « techniques » qui pourront se révéler utiles aux autres services à vocation technique en termes de planification et de communication. La société accompagnera un groupe de travail sur l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des dépenses extraordinaires afin de définir les informations les plus pertinentes.

Différentes techniques d'amélioration continue telle que le tableau d'amélioration constituent de bonnes pratiques faciles transposables dans les services, elles seront présentées au CODIR pour appropriation.

La personne en charge de l'évaluation de la charge de travail (DRH) a pu participer à une partie de la démarche, lui offrant ainsi une première expérience pour le développement de son nouveau projet.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 2 Attirer et fidéliser les meilleurs candidats grâce à une possibilité de carrière

Objectifs opérationnels 2.1. Optimiser la sélection des agents contractuels		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>2.1.1. Faire précéder toute sélection contractuelle d'une analyse de la charge de travail à réaliser sur base d'une méthode standardisée</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption de la méthode standardisée de calcul de la charge de travail ; 2. Taux de sélections réalisées conformément à la méthode standardisée : à terme 100% 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CSC approuvé au Conseil de décembre 2015 : coaching d'un an par une société de consultance pour mettre au point la méthode 2. Ne s'applique pas avant l'adoption de la méthode.
<p>2.1.2. Faciliter l'accès aux épreuves de sélection</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quantité et qualité des supports de communication ; 2. Qualité et quantité des candidatures ; 3. Qualité des lauréats désignés ou placés dans des réserves de sélection. 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Chaque sélection fait l'objet d'une réflexion quant à la communication à lui consacrer. Si profil spécifique, canaux spécifiques. 2. Le PCMF doit être pertinent, clair et cohérent pour que le profil du candidat corresponde à celui recherché. Le nombre de candidatures doit être en nombre suffisant pour mettre en concurrence les postulants. Rares sont les sélections n'aboutissant pas. 3. Rares sont les cas où il est mis fin à la collaboration avec un candidat nouvellement désigné.

Evaluation des phases réalisées

Un ETP a été chargé au sein du DRH d'établir une méthode de calcul de la charge de travail. Dans ce cadre, une collaboration avec une société externe offrant un coaching d'un an en 2016 doit être réalisée afin de former cette personne, ainsi qu'un groupe de travail, dans une perspective de maximiser la transposition au sein de l'organisation.

L'organisation des sélections est un processus qui a fait l'objet d'analyse et de différentes améliorations en amont de ce programme, ayant abouti à une méthode standardisée avec appel interne et grand public, permettant une récolte de candidatures en nombre, et de qualité. L'équipe en place a développé une culture d'amélioration continue, les incidents (profil inadéquat, peu ou pas de postulants, etc.) sont analysés pour envisager les solutions à adopter (ex : un canal de communication plus spécifique,...). La dernière amélioration en date consiste en la définition d'une fiche d'évaluation à destination des jurys. Après chaque sélection, ceux-ci devront l'évaluer sur base des critères de la fiche. Cette mesure a été prise suite à un audit réalisé par des étudiants de l'Henam, il s'agit de l'une de leur recommandation.

Toutefois, les incidents restent exceptionnels, ce processus est maîtrisé et relève d'avantage d'un monitoring dans le cadre du système de contrôle interne à mettre en place que d'une planification stratégique de projet.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 2 Attirer et fidéliser les meilleurs candidats grâce à une possibilité de carrière




Objectifs opérationnels 2.2. Obtenir les meilleurs candidats au recrutement et les fidéliser dans la carrière communale		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
2.2.1. Elargir l'offre d'emplois statutaires	1. Ratio statutaires/contractuels= 1/2	↻ 1. De 1/3, ce ratio devrait passer à 1/2 lorsque les vagues de nomination en cours seront concrétisées (en février et mars 2016)
2.2.2. Activer les réserves de recrutement et de promotion	1. Taux d'occupation du cadre = 100% d'ici 2017 2. Taux d'utilisation des réserves constituées = 100%	↻ 1. Pertinent de mesurer ce taux après les vagues de nomination en cours 2. A chaque nomination et/ou promotion, il est systématiquement fait appel aux réserves constituées
2.2.3. Revoir les statuts en vue d'améliorer les procédures de recrutement	1. Approbation des statuts révisés	☑ 1. Réalisé : approbation par le Conseil communal du 11 septembre 2014
2.2.4. Elargir et améliorer les prestations du service social du personnel	1. Enquête de satisfaction réalisée 2. Bilan des actions réalisé	☑ 1. L'enquête a effectivement été menée 2. Les résultats de l'enquête ont été analysés et communiqués via e-mailing

Evaluation des phases réalisées

Cet objectif est en bonne voie de réalisation, les différentes étapes se sont déroulées sans écueil jusqu'à présent. La 1^e vague de nomination décidée pour 2015 a donné lieu à l'organisation d'épreuves qui se sont clôturées fin 2015. Le Collège a validé les différentes réserves. Concernant l'amélioration des prestations offertes par la cellule sociale du personnel, l'objectif est atteint au regard des indicateurs fixés. Il est prévu des mesures d'amélioration suite aux conclusions de l'enquête.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 3 Mieux gérer les carrières

Objectifs opérationnels 3.1. Combiner au mieux les besoins de l'administration en personnel qualifié avec l'épanouissement professionnel de chaque agent		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
3.1.1. Revoir les statuts en matière de promotion en accentuant les responsabilités exercées	1. Approbation des statuts révisés	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Statut révisé approuvé par le Conseil communal du 11 septembre 2014
3.1.2. Poursuivre le processus des promotions	1. Nombre de promotion réalisée par rapport à ce qui est prévu au cadre	 En cours de collecte
3.1.3. Privilégier la mobilité interne au recrutement extérieur	1. Chaque sélection fait l'objet d'une publicité en interne 2. Taux d'engagement annuel précédé d'un appel interne	 1. De manière systématique, les engagements sont précédés d'un communiqué qui permet aux agents de poser leur candidature
3.1.4. Sensibiliser la ligne hiérarchique à la gestion des manquements en matière de devoirs professionnels	1. Information systématique sur la procédure à chaque nouvel engagement dans la ligne hiérarchique 2. Organisation d'un refresh pour l'ensemble de la ligne hiérarchique tous les deux ans	 1. La systématisation de l'information est en cours d'organisation 2. Le prochain refresh doit utilement être organisé après 2015

Evaluation des phases réalisées

La procédure de révision du cadre et les recrutements en conséquence se déroule sans encombre : après approbation par le Conseil de septembre 2014, la première vague de nomination a été organisée courant 2015. Le collège a d'ailleurs validé les différentes réserves de recrutement et de promotion. Dès 2016, les phases suivantes seront organisées.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 3 Mieux gérer les carrières

Objectifs opérationnels 3.2. Investir dans la formation continue afin d'améliorer la qualification des agents en rapport avec les besoins des services		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
3.2.1. Mieux détecter les besoins en formation continue	1. Existence d'un plan de formation élaboré en mode participatif (avec les services)	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Depuis 2014, un plan de formation existe, il est mis à jour annuellement. En découle notamment un programme de formation interne.
3.2.2. Elever les capacités managériales des agents à responsabilités	1. Taux de formation des agents visés : 180 agents formant la ligne hiérarchique 2. Elaboration d'un programme de formation spécifique à la ligne hiérarchique	<input type="checkbox"/> 1. Le CODIR a suivi un module spécifique en 2014, la LH du service population et état-civil a suivi un module en 2015, la planification se poursuit en 2016 2. Le programme est élaboré, un opérateur pour une formation en management a été désigné.
3.2.3. Elargir les formations internes	1. Existence d'un programme de formations internes 2. Nombre de formations organisées par année 3. Taux de participation des demandeurs 4. Evaluation réalisée à la fin de chaque formation	<input type="checkbox"/> 1. Le programme est élaboré 2. 11 types de formations en 2014 3. 280 participants en 2014 4. chaque module fait l'objet d'une évaluation

Evaluation des phases réalisées

Depuis 2013, le DRH coordonne la réalisation d'un plan de formation en collaboration avec les services. Ce plan fait état des compétences à améliorer et des formations souhaitées pour augmenter le niveau. Ce plan est mis à jour annuellement via la ligne hiérarchique : chaque chef de département impulse le projet.

De ce plan d'écoule un programme de formations internes visant à répondre à un grand nombre de demande et permettant des économies d'échelles. Il permet également de planifier les dépenses concernant les formations obligatoires et en matière de sécurité. Au sein des services, le plan à l'avantage d'offrir l'opportunité de faire le point, une fois par an, sur ses besoins et compétences, le plan est un outil de management pour le chef de service.

Le Collège a décidé d'investir 24.000 euros pour un cycle de formation à destination de l'ensemble de la ligne hiérarchique (+/- 120 personnes) dans le but de développer les capacités managériales des agents à responsabilités.

Le programme de formations internes a pour vocation d'exploiter les ressources de collaborateurs experts dans leur domaine au sein de l'organisation pour répondre à des demandes récurrentes de la part d'un grand nombre d'agent.

Il conviendra d'évaluer le plan de formation et le programme de formations internes afin de vérifier que les objectifs fixés au départ ont été atteint (formations suivies, compétences atteintes, adéquation entre le besoin détecté au départ et la formation offerte, etc.).

En outre, un programme de formation est proposé à chaque nouvel agent, il comporte différentes matières utiles pour entrer en fonction (introduction aux finances communales et marchés publics, rédaction de délibération, etc.).

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 4 Mieux connaître les coûts pour mieux les maîtriser

Objectifs opérationnels 4.1. Développer une méthodologie et d'analyse des dépenses brutes et nettes du budget ordinaire par département et par service		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
4.1.1. Déterminer les dépenses utiles à analyser et les recettes directement liées et affectées	1. Liste des dépenses à analyser.	⊖ Projet qui était dépendant de l'engagement de personnel non prévu au plan d'embauche 2013-2016
4.1.2. Déterminer avec les services concernés la méthode à utiliser au regard du type de dépenses concernées et / ou éventuellement par projet.	1. Méthode d'analyse appropriée aux données recherchées	⊖
4.1.3. Pour les postes de dépenses concernés, établir une méthodologie permettant le développement d'un tableau de bord par département et par service	1. Réalisation de la méthodologie et réalisation du tableau de bord	⊖

Evaluation des phases réalisées

Le plan d'embauche n'a pas permis l'engagement d'une unité de travail supplémentaire pour mettre en œuvre le projet tel qu'imaginé initialement.

Le DGF propose une redéfinition du projet adaptée aux ressources disponibles et répondant à une nécessité : la mesure des impacts financiers indirects des investissements sur les budgets ordinaires.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 4 Mieux connaître les coûts pour mieux les maîtriser

Objectifs opérationnels 4.2. Développer une méthodologie et une grille d'analyse fonctionnelle des impacts financiers consécutifs au programme d'investissement		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
4.2.1. Analyse et définition des catégories de projets extraordinaires nécessitant une analyse	1. Analyse et définition des catégories de projets extraordinaires nécessitant une analyse	⊖ Nouveau projet redéfini résultant de la proposition de scission du projet en deux axes en fonction des nécessités fonctionnelles, du personnel et des moyens disponibles pour le développement
4.2.2. Analyse et définition de la méthode et de la grille par catégorie de projets	1. Définition de la méthode par catégorie	⊖
4.2.3. Pour les postes de dépenses concernés, établir une méthodologie permettant le développement d'un tableau de bord par département et par service	1. Développement des outils	⊖

Evaluation des phases réalisées

Le plan d'embauche n'a pas permis l'engagement d'une unité de travail supplémentaire pour mettre en œuvre le projet tel qu'imaginé initialement.

Le DGF propose une redéfinition du projet adaptée aux ressources disponibles et répondant à une nécessité : la mesure des impacts financiers indirects des investissements sur les budgets ordinaires.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 5 Tirer un meilleur profit des nouvelles technologies au bénéfice du citoyen (e-gouvernance)

Objectifs opérationnels 5.1. Développer de nouveaux supports d'information au bénéfice du citoyen		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>5.1.1. Poursuivre le catalogue des services interactifs disponibles sur le site Internet et les plateformes des réseaux sociaux :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nouvel annuaire des règlements communaux ; 2. Suivi des mails citoyens via le logiciel d'intervention sur la voie publique (logiciel développé en interne) ; 3. Statistiques et cartographie par quartier – projet cytise ; 4. Open data : premier essai avec l'identification des défibrillateurs et ensuite généralisation de l'offre (ex: participation au hackathon e-gov en octobre 2013) ; 5. Gestion de crise via une présence régulière sur Twitter et Facebook ; 6. Développement du SMS citoyen ; 7. Applications mobiles du site Internet officiel de la Ville. 8. Permis de conduire électronique 9. Passeports et titres de séjour biométrique 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Opérationnel 2. Opérationnel, complété par l'accès en direct via tablette numérique pour les gardiens de la paix et un développement cartographique. 3. Opérationnel 4. Open data défibrillateurs opérationnel, réflexion plus large en cours, en parallèle de la mise en place du nouveau site internet. 5. Opérationnel, les pages officielles Facebook et Twitter existent et sont animées 6. En cours de développement, utilisation de be alert 7. Le site internet mobile existe et Namur magazine est disponible en version numérique. 8. Opérationnel 9. Opérationnel
<p>5.1.2. Poursuivre le réseautage interne et externe pour que l'esprit « facilitateur » mis en place à l'égard des demandes des citoyens soutienne les actions menées par la Ville</p>	<p>Mise en place d'opérations de concertation citoyenne :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accueil des nouveaux arrivants ; 2. Charte de la vie nocturne ; 3. Concept Smart City. 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accueil organisé chaque trimestre 2. La charte est opérationnelle 3. En cours de développement à travers les fonds Feder et la collaboration avec BEPN pour l'élaboration d'un plan d'actions concret. La sélection de M/Mme Smart est en cours.

<p>5.1.3. Participer activement au sein du Plan d'Urgence de la Ville via la responsabilité de la Discipline 5 (information) et la concertation pour la Discipline 4 (logistique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation aux réunions mensuelles d'analyse de risque des événements prévus sur le territoire namurois ; 2. Prise d'initiative pour la mise en place du support nécessaire pour assumer cette responsabilité : call center spécifique, création d'une page spécifique ou d'un blog de crise, recours au SMS citoyen, participation à des formations continues, à des exercices, à des réseaux de partage d'expériences. 	<p>➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Participation effective aux réunions mensuelles 2. En cours de développement via le service Data office, une cartographie fonctionne déjà pour estimer le nombre de personnes à contacter dans un périmètre donné.
--	---	---

Evaluation des phases réalisées

Intensifier le recours aux nouvelles technologies est une philosophie bien ancrée dans les esprits. Les développements nécessaires sont des processus itératifs étendus qui requièrent une succession d'étapes de conception, test, adaptation, amélioration, en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 5 Tirer un meilleur profit des nouvelles technologies au bénéfice du citoyen (e-gouvernance)

Objectifs opérationnels 5.2. Mettre à disposition du Citoyen un maximum de services via le site internet de la Ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>5.2.1. Développer le guichet électronique par la mise à disposition de nouveaux documents administratifs pour un e-guichet encore plus complet + paiement électronique (recours aux services proposés sur les plateformes « open data » comme IMIO)</p>	<p>1. Identification des documents informatisables d'un point de vue technique mais aussi juridique (restrictions liées aux limites de la signature électronique) et ne présentant que très peu de risques de fraudes 2. Informatisation de la demande de ces documents via internet.</p>	<p>➡ 1. Les citoyens peuvent demander des documents Population et Etat-Civil en ligne, ceux-ci leur sont transmis par voie postale 2. Le guichet électronique est fonctionnel via la page « services en ligne ». L'offre va s'étoffer via les télé-services du nouveau site internet.</p>
<p>5.2.2. Démarrer les réservations par Internet pour les activités touristiques du service Citadelle</p>	<p>1. Billetterie en ligne 2. Diminution du nombre de contrats par téléphone</p>	<p>➡ 1. En cours de développement, la billetterie existe mais l'offre est limitée à un seul produit. 2. Le fonctionnement actuel ne permet pas de constater une diminution significative</p>
<p>5.2.3. Mettre en ligne un système de réservation de cartes « riverains »</p>	<p>1. Système de réservation cartes riverains en ligne</p>	<p>➡ 1. Il s'agit d'une application développée en interne. La phase 1 est finalisée, la phase de mise en ligne est en cours.</p>
<p>5.2.4. Démarrer les réservations par internet pour les stages, plaines et activités proposées par le service Jeunesse et le service des Sports</p>	<p>1. Billetterie en ligne. 2. Diminution du nombre de visites aux guichets Sports – Jeunesse.</p>	<p>➡ 1. Le système de réservation en ligne existe et a été amélioré suite à l'expérience de la saison 2015 2. Le système est trop récent pour permettre</p>


		de constater une diminution significative.
5.2.5. Mettre en place une billetterie adaptée aux musées communaux	1. Billetterie en ligne. 2. Augmentation de la fréquentation des musées.	⊖ Mise en œuvre prévue en 2016 si les budgets sont disponibles
5.2.6. Mettre en place une billetterie en ligne pour la réservation des activités touristiques : groupes, individuels, création des combinés avec d'autres activités (Musée, Citadelle...) et une offre « last minute ».	1. Billetterie en ligne ; 2. Augmentation de l'offre touristique par l'augmentation des combinés possible.	⊖ Cette action n'a pas encore démarré.
5.2.7. Implémentation d'une fonctionnalité qui permet aux touristes d'accéder, via des Smartphones ou Tablettes, à des notices explicatives et historiques par exemple en utilisant des QR codes apposés directement sur les bâtiments concernés	1. Quantification des accès aux fiches explicatives via ces techniques	➡ 1. 10 iBeakens en fonction : la Fresque des wallons, le Beffroi, la Halle Al'Chair, Frizet, la tour marie Spilar, le Palais Provincial, le parlement wallon, la Place de l'Ange, la Place Marché aux légumes, le Théâtre Royal

Evaluation des phases réalisées

Intensifier le recours aux nouvelles technologies est une philosophie bien ancrée dans les esprits. Les développements nécessaires sont des processus itératifs étendus qui requièrent une succession d'étapes de conception, test, adaptation, amélioration, en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 6 Mieux intégrer les informations en matière de voirie, de logements et d'urbanisme (transcarto)

Objectifs opérationnels 6.1. Développer le projet Transcarto pour une meilleure intégration des informations en matière de voirie, de logements et d'urbanisme		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>6.1.1. Développement d'un portail cartographique permettant d'accéder à toute information liée à un bâtiment, une voirie, etc.</p>	<p>1. Portail cartographique en ligne sur l'intranet</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p>1. Les anciens outils cartographiques métiers intranet et internet sont toujours disponibles et maintenus. Les nouveaux outils Elyx sont en cours de mise en place. En avril/mai 2016, la première application (PLANU) sera configurée ; suivront les outils de gestion des données de l'urbanisme. A partir de juin 2016, l'application de gestion de l'Occupation du Domaine Public sera développée. Avant la fin de l'année, les outils de gestion des voiries et du DCV devraient être en chantier.</p>
<p>6.1.2. Inventaire des thématiques, documents, données susceptibles d'être accédés via le portail.</p>	<p>1. Liste établie et approuvée avec les utilisateurs</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p>1. La liste des informations à mettre en ligne sur l'application est en perpétuelle évolution en fonction des besoins de chaque services, des nouveaux métiers et des nouvelles couches mise à disposition par le SPW. Actuellement, c'est déjà près de 200 couches de données qui sont gérées par le service Data Office.</p>
<p>6.1.3. Développements d'interfaces automatiques pour charger</p>	<p>1. Interfaces en place</p>	<p></p> <p>1. Le chargement des données sur les</p>

<p>les données régulièrement dans le portail.</p>		<p>serveurs du SPW, SRWT, etc est une priorité. Actuellement, plus de 200 couches d'informations WMS et WFS sont disponibles depuis les serveurs du SPW.</p> <p>Il n'est pas efficace d'en gérer une copie en local sur les serveurs de la Ville.</p> <p>Ces nombreuses données seront consultables depuis les applications cartographiques ELYX citées ci-dessus.</p>
---	--	--

Evaluation des phases réalisées

Le projet Transcarto est exploitable en ligne, le développement s'est déroulé comme prévu.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 7 Améliorer le processus relatif à la délivrance des permis d'urbanisme

Objectifs opérationnels 7.1. Améliorer les délais de traitement et les conditions d'octroi des dossiers de demande de permis		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
7.1.1. Créer ou acquérir un outil permettant d'encoder toutes les informations identifiées et jugées nécessaires à la réussite du projet	1. Outil créé ou acquis, prêt pour l'encodage.	<input checked="" type="checkbox"/> Logiciel de gestion des documents administratifs urbanistiques acquis en octobre 2015 (urb@web)
7.1.2. Structurer et organiser l'encodage des informations identifiées	1. Encodage structuré et organisé (peut devenir une routine) 2. Quantité de données encodées (nombre et type de données).	<input type="checkbox"/> 1. Encodage organisé, il devra être adapté en fonction des nouvelles dispositions du CODT 2. Informations disponibles après exploitation du logiciel
7.1.3. Identifier les schémas de procédures et les problématiques existantes dans le cadre de la gestion des permis et des informations liées au parcellaire	1. Procédures et problématiques identifiées.	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Réalisé lors de la rédaction du CSC pour l'acquisition du logiciel de gestion des documents urbanistiques
7.1.4. Réorganiser les cellules et services afin d'être plus opérationnel (Aménagement du territoire, Urbanisme, Permis d'environnement et Enquêtes publiques et inspections).	1. Organigramme et missions redéfinies.	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Réorganisation effective des services, actée par décision Collège le 17 septembre 2015

<p>7.1.5. Améliorer les délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision et notification)</p>	<p>1. Délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision, notification).</p>	<p>➔ 1. Le processus d'amélioration est entamé via la réorganisation des services et l'acquisition d'un logiciel. La mise en œuvre effective du CODT permettra de revoir les processus au fur et à mesure.</p>
--	--	--

Evaluation des phases réalisées

Le DAU a pris des mesures en amont de la mise en œuvre du CODT pour se préparer au maximum au défi lancé aux communes de respecter des délais de rigueur extrêmement courts.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 8 Optimiser la concertation relative aux occupations du domaine public pour mieux gérer les événements

Objectifs opérationnels 8.1. Optimiser les échanges d'informations concernant l'occupation des espaces publics par les divers événements et les travaux (objectif stratégique 15) afin d'organiser au mieux le partage de cet espace public et de pouvoir ensuite en informer les citoyens. L'objectif final consiste à limiter les nuisances pour les riverains par une information la plus précise possible.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
8.1.1. Etablir un formulaire unique et exhaustif pour permettre de délivrer des autorisations en ayant pris toutes les données en compte (un formulaire pour les travaux et un pour les événements)	1. Utilisation systématique du formulaire de demande unique (+ son vade-mecum) par tous les services concernés par la demande.	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Le formulaire unique existe, il est le document de référence permettant l'instruction de toute demande d'occupation
8.1.2. Gérer un agenda unique d'occupation de l'espace public (Un agenda pour les travaux et un agenda pour les événements)	1. Utilisation systématique de l'agenda unique par tous les services concernés. Phase 1 = fichier format outlook ; 2. Phase 2 = logiciel spécifique de type ODP (Occupation du Domaine Public).	<input type="checkbox"/> 1. Les deux agendas outlook sont opérationnels 2. Cette acquisition n'a pas encore eu lieu, le marché a été reporté en 2016
8.1.3. Développer un portail cartographique lié à l'agenda afin de prendre en considération l'ampleur spatiale de l'événement et des travaux et de permettre ensuite de proposer des solutions alternatives en termes de mobilité	1. Phase 3 = portail cartographique en ligne sur l'intranet ; 2. Référencement systématique des autorisations en lien avec l'outil cartographique.	<input type="checkbox"/> 1. et 2. Ces fonctionnalités font partie du logiciel à acquérir en 2016
8.1.4. Intégrer des outils développés pour la partie événements aux outils développés pour la partie travaux afin d'adopter une gestion concertée dans le suivi donné aux riverains	1. Intégration événements et travaux dans les autorisations.	<input type="checkbox"/> 1. l'information aux riverains fait l'objet d'une spécificité du CSC rédigé pour le logiciel (cfr logiciel ODP reporté en 2016)

<p>8.1.5. Communiquer les éléments prégnants auprès des riverains concernés (citoyens et acteurs socio-économiques).</p>	<p>1. Diffusion d'avis riverains et organisation de réunions d'information.</p>	<p>☑ 1. Diffusion régulière d'avis riverains et organisation de réunions d'information</p>
<p>8.1.6. Etablir un budget annuel prospectif, précis avec le coût des événements pour tous les services, et leur implication sur les divers arts budgétaires.</p>	<p>1. Tableau précis.</p>	<p>➡ 1. Cette action ne peut raisonnablement être réalisée qu'à la demande vu les ressources humaines disponibles</p>
<p>8.1.7. Mettre en place un règlement redevances et un nouveau règlement prêt matériel et adapter les règlements terrasses et enseignes à respecter dans le cadre de l'organisation d'événements sur le domaine public (via le DGF, le DAU et le DVP (Affaires économiques)).</p>	<p>1. Phase 4 : • les nouveaux Règlements, • le guide d'urbanisme.</p>	<p>➡ 1. Les règlements ont effectivement été adoptés par le Conseil communal</p>
<p>8.1.8. Mettre en place une cellule de contrôle de l'occupation du domaine public durant les événements</p>	<p>1. Phase 5 : constitution de la cellule de contrôle ; 2. nombre de gratuité accordée par rapport à la classification de l'événement</p>	<p>➡ 1. La cellule contrôle a été créée 2. Cette collecte de donnée n'a pas encore été organisée</p>
<p>8.1.9. Mettre en place une politique de communication/marketing centralisée : processus de sponsoring et de recherche de subside</p>	<p>1. Phase 6 : • nombre de marchés de sponsoring ; • nombre de conventions de partenariat</p>	<p>➡ 1. N'existe pas de manière systématique</p>

Evaluation des phases réalisées

Il s'agit d'un processus complexe, les parties prenantes sont nombreuses, avec des objectifs parfois discordants. Pour améliorer le processus, un audit pourrait être réalisé en 2016.

POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GEREE

Objectif stratégique N° 9 Mieux gérer le pool automobile

Objectifs opérationnels 9.1. Optimiser l'utilisation des véhicules.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
9.1.1. Installer des systèmes GPS type Geofleet sur les véhicules pour lesquels ce système de géolocalisation permet de mieux les gérer. Ce sont principalement les véhicules effectuant des tournées régulières	1. Geofleet installé sur les véhicules désignés.	✓ 1. 55 véhicules équipés, dont 10 du pool partagé.
9.1.2. Inventorier les véhicules peu ou pas utilisés pour les joindre au pool des véhicules partagés	1. Véhicules sous-utilisés intégrés au pool.	✓ 1. Réorganisation du pool effective
9.1.3. Radier les véhicules trop vétustes	1. Véhicules vétustes radiés.	✓ 1. Les véhicules vétustes ont été radiés
9.1.4. Mettre en place une vérification des véhicules à presque tous les retours de véhicules	1. Véhicules rendus en meilleur état.	➡ 1. Processus en cours de réalisation, l'impact sera mesuré à plus long terme
9.1.5. Centralisation de la gestion des cars	1. Cars centralisés.	⊖ 1. Cette action n'a pas abouti à une gestion centralisée, elle ne rencontrait pas une réelle demande, par ailleurs aucun lieu approprié ne put être identifié.

Evaluation des phases réalisées

Les actions spécifiques pour mieux gérer le pool ont été entreprises, leur impact sera évalué à plus long terme.
 On peut observer une amélioration de la situation qui a même permis de diminuer la fréquence des vérifications. On peut considérer être en mode opérationnel.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 10 Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

Objectifs opérationnels 10.1. Mettre en valeur le Beffroi, patrimoine exceptionnel UNESCO (Patrimoine Mondial).		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>10.1.1. Remettre en fonction des cloches et des horloges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le projet - Attribuer le marché - Réaliser les travaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation fiche état sanitaire. 2. Obtention du Certificat de Patrimoine. 3. Approbation du projet de restauration. 4. Obtention des subsides (95%). 5. Finalisation des travaux. 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisé en 2013 2. Demande introduite auprès du fonctionnaire délégué, ce dernier devrait remettre son avis dans le courant du 1^e trimestre 2016 3. CSC approuvé par le Conseil Communal fin 2015 4. Demande introduite, le dossier sera complété par le permis d'urbanisme délivré. La demande de PU sera introduite dès l'obtention du certificat de patrimoine. 5. Le CSC a été approuvé, il sera notifié dès que le PU sera délivré, vraisemblablement fin du 1^e semestre 2016

Evaluation des phases réalisées

Le projet suit un déroulement habituellement long. Son suivi par l'architecte nouvellement désignée devrait apporter une réelle plus-value grâce à son expérience en matière de patrimoine.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 10 Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

Objectifs opérationnels 10.2. Poursuivre la restauration et porter une attention de tous les jours à l'église Saint-Loup		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
10.2.1. Restaurer l'église Saint-Loup : - Elaborer le projet - Attribuer le marché	1. Approbation du projet ; 2. Obtention des subsides ; 3. Finalisation des travaux de restauration.	↻ Réalisation d'une fiche d'état sanitaire par le bureau DDGM en 2013. Des travaux de maintenance portant sur la toiture et les corniches ont été entrepris.
10.2.2. Créer un accès pour PMR pour permettre une accessibilité aisée pour tous.	1. Approbation du projet ; 2. Obtention des subsides ; 3. Réalisation des travaux de restauration.	↻ 1. Le CSC a été approuvé, il sera attribué courant 2016. 2. Aucune demande de subside n'a été introduite pour ce projet 3. Estimée courant 2016

Evaluation des phases réalisées

A ce jour, aucun programme de restauration spécifique n'a été décidé.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 10 Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

Objectif stratégique 10.3. Restaurer la Halle al'Chair en Maison du Tourisme • Offrir un accueil de qualité aux touristes dans un espace accueillant, moderne, à la pointe des nouvelles technologies et digne d'une capitale wallonne • Augmenter la fréquentation du site • Améliorer l'image de marque de l'accueil touristique namurois		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
10.3.1 Rénover la Halle al'Chair et plus précisément son rez-de-chaussée, qui sera dédié à l'accueil touristique namurois	1. Restauration effective de la Halle al'Chair et de ses aménagements	↻ 1. Les phases d'études et de définition du programme sont réalisées. Un CSC pour l'aménagement intérieur, l'installation d'ascenseur et la réalisation des techniques spéciales a été attribué au Conseil du 30/12/2015. Les démarches sont en cours pour la partie extérieure.
10.3.2. Utiliser les nouvelles technologies pour rendre cet accueil attrayant	1. Mise en place effective de matériel permettant d'utiliser les nouvelles technologies	↻ 1. Ce paramètre fait partie du CSC pour l'aménagement intérieur. Les besoins sont en phase de définition.
10.3.3. Augmenter la visibilité du bâtiment par le biais d'une signalétique adéquate et soutenue, et par la mise en place de bannières et enseignes visibles	1. Mise en place effective de la signalétique, des enseignes et bannières	↻ 1. Mise en place prévue à travers la rénovation en cours
10.3.4. Faire de ce site l'accueil touristique principal de Namur, représentant dignement la Capitale wallonne	1. Réalisation de l'aménagement en tenant compte du statut de Capitale dont bénéficie la ville	↻ 1. L'accueil actuel est dépassé, la rénovation dotera la Halle d'un accueil moderne au rez-de-chaussée.
10.3.5. Déménagement des collections archéologiques et lapidaires de la halle al'chair vers le musée	1. Déménagement effectif des collections	✓ 1. Les collections ont été déménagées dans les hangars de la caserne de Champion

archéologique aux Bateliers pour présentation et réserves et vers les réserves Terra Nova à la Citadelle		
10.3.6. Aménagement des réserves à Terra Nova Citadelle	1. Réserves aménagées	⊖ 1. Cet aménagement n'est plus nécessaire pour le projet de la Halle Al'Chair

Evaluation des phases réalisées

La désignation d'un auteur de projet a pu avoir lieu fin 2015.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 10 Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

Objectifs opérationnels 10.4. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant que bien patrimonial de grande valeur.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>10.4.1. Assurer la protection du site et des bâtiments de la Citadelle par le biais de mesures de protection élargies et un suivi renforcé des différents usages du site et des bâtiments.</p>	<p>1. Arrêtés de classement ; 2. Conditions d'occupation du site et des bâtiments établies.</p>	<p>➔</p> <p>1. Classement du stade des jeux et du Théâtre de Verdure par arrêté ministériel du 27 novembre 2015. 2. Conditions générales d'occupation du domaine fortifié établies (Collège du 28 février 2012). Pour les bâtiments, conditions établies via les conventions d'occupation.</p>
<p>10.4.2. Restaurer le site et les bâtiments de la Citadelle sur base d'une programmation raisonnée et à long terme des opérations d'entretien, de restauration et d'aménagement y compris du patrimoine végétal et paysager.</p>	<p>1. Programme de travaux et mise en œuvre ; 2. Amélioration progressive de l'état des bâtiments et du site.</p>	<p>➔</p> <p>1. Accord-cadre 2013-2022 avec la Wallonie pour la restauration des murailles, des souterrains et de monuments spécifiques de la Citadelle de Namur ainsi que pré-programmation trisannuelle 2016-2018 concertée avec M. l'Echevin Gavroy. 2. Rénovation des locaux administratifs du service Citadelle ; de la Caserne ; du logement du concierge (travaux en cours, fin estimée à l'été 2016) ; des abords de la Caserne ; de la Porte de Médiane ; des Tours Joyeuse et César ; une anglée des grands fossés achevée ; phase 1 des murailles achevée ; phase 5' des murailles à l'arrière des</p>

<p>10.4.3. Assurer un développement urbanistique du confluent dans le respect du patrimoine que présente la Citadelle, par une attention particulière accordée aux dossiers urbanistiques situés à proximité du site et un aménagement de l'espace public.</p>	<p>1. Programmation et réalisation des projets publics s'inscrivant dans les zones proches de la Citadelle.</p>	<p>Casernes achevée.</p> <p>➡</p> <p>1. Avis du service Citadelle sollicité pour les projets Téléphérique ; pavillon de Milan ; coordination des plans lumière du parlement Wallon, de la Confluence et de la Citadelle ; nouvelle signalétique du centre-ville avec le service Mobilité et l'OTN ; demandes de permis d'urbanisme ou de certificat d'urbanisme dans la zone Confluence si impact possible.</p>
---	---	---

Evaluation des phases réalisées

Le service Citadelle a bénéficié d'un renforcement de son équipe : la multidisciplinarité des profils permet de développer d'avantage de projets, avec plus d'efficience.

Les perspectives 2016 s'orientent vers la restauration des grands souterrains (travaux prévus en mai 2016, fin estimée en juin 2017 via l'accord-cadre), le lancement des études pour les phases 2, 3 et 4 des murailles (travaux prévus en 2017) et l'étude pour la rénovation de la Tour du Guetteur et ses abords (travaux prévus en 2017)

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 11 Définir une vision à long terme pour entretenir au quotidien nos bâtiments et favoriser les économies d'énergie

Objectifs opérationnels 11.1. Programmer les travaux de maintenance et de restauration des bâtiments communaux afin d'en maîtriser au mieux les coûts et d'assurer la pérennité des bâtiments		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>11.1.1. Finaliser un cadastre détaillé des bâtiments communaux en précisant la durée de vie estimée des éléments principaux (toiture, châssis, chaudière, installation électrique, etc.) et en réaliser le suivi</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conception de la méthodologie de collecte des données 2. Réalisation finalisée de l'inventaire du cadastre ; 3. Nombre des bâtiments diagnostiqués 4. Exploitation des données récoltées 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méthodologie et fiches de diagnostics créées en 2015 2. Liste des propriétés communales réalisées en 2015 (= base du cadastre) 3. 9 bâtiments en 2015, la suite devant s'échelonner sur 2016-2017 4. Analyse, structuration et exploitation des données : numérisation du patrimoine, intégration dans un outil informatique sur 2016-2017.
<p>11.1.2. Réaliser un cadastre énergétique des bâtiments communaux pour identifier et prioriser les investissements à prévoir en vue de favoriser les économies d'énergie. (niveau d'isolation des bâtiments, consommation / m², etc.)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation effective du cadastre énergétique ; 2. Nombre des bâtiments diagnostiqué 3. Exploitation des données récoltées 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cadastre en cours de réalisation depuis 2015 2. 9 bâtiments en 2015, phase devant s'échelonner sur 2016-2017 3. Analyse, structuration et exploitation des données : intégration dans un outil informatique sur 2016-2017
<p>11.1.3. Elaborer un tableau de bord à 5 ans des principaux investissements à prévoir pour garantir un maintien en bon état des bâtiments tout en diminuant leurs frais de fonctionnement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un outil de planification ; 2. Respect de la programmation ; 3. % de diminution des frais de fonctionnement des bâtiments (du point de vue 	<p style="text-align: center;">⊖</p> <p>Cette phase n'a pas encore démarré, le diagnostic via le cadastre ayant débuté fin 2015.</p>

	général pour l'ensemble du patrimoine communal et particulier bâtiment par bâtiment).	
--	---	--

Evaluation des phases réalisées

Le projet a effectivement démarré en 2015 plutôt qu'en 2013 comme annoncé au départ. Un cadastre répertoriant les propriétés communales a été réalisé, mettant en évidence des doutes sur certaines propriétés, la question étant à l'analyse. Un système de référencement a été mis en place pour faciliter l'identification des biens (code interne, cadastre). Des fiches techniques permettant de diagnostiquer l'état des bâtiments ont été conçues, telles des check-lists de points d'attention, et les premières visites ont eu lieu, reportage photo à l'appui. Dès 2016, la phase diagnostic doit s'intensifier puisque la méthodologie et les outils de bases sont créés.

Les besoins d'exploitation des données ainsi que l'outil de planification pourront être analysés en parallèle, à l'instar de ce qui a été créé par le DVP (base de données access permettant une planification et le suivi des travaux de voiries sur 30 ans à partir d'un diagnostic de l'ensemble des voiries communales).

L'outil qui sera choisi pour le DBA pourrait à terme devenir transversal pour la Régie Foncière et la Citadelle.

En janvier 2016, Stéphan Sanders a été désigné par une délibération du Collège communal comme responsable de la réalisation de cet objectif.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 12 Augmenter la propreté publique

Objectifs opérationnels 12.1. : Organiser des actions spécifiques et la sensibilisation de la population		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
12.1.1. Développer des actions "village-quartier propre" en collaboration avec les acteurs locaux	1. Nombre d'actions réalisées ; 2. Nombre de conventions conclues.	↻ 1. 35 actions réalisées depuis 2013 2. 33 conventions conclues depuis 2013
12.1.2. Développer un réseau de toilettes publiques	1. Réalisation des études de projets ; 2. Nombre de toilettes publiques opérationnelles.	↻ 1. Etudes et CSC réalisées, absence d'offre conforme. 2. Relance du marché prévue en 2016
12.1.3. Lutter contre les incivilités (affichage sauvage, graffitis et tags, déjections canines, dépôts illicites...). Notamment : développer les actions de sensibilisation à l'égard des communautés étrangères, mettre en place un numéro d'appel spécifique afin de permettre une intervention rapide des services de la propreté publique et développer le fonctionnement de la cellule amendes administratives	1. Type d'actions de sensibilisation menées ; 2. Mise en place d'un n° vert ; 3. Nombre de PV, constats, avertissements dressés et qui vont au terme du processus.	↻ 1. Diffusion systématique d'un kit aux nouveaux arrivants ; diffusion de brochures ; site environnement-namur.be, calendrier des collectes ; campagne « 10 bonnes résolutions » ; parution d'encarts dans les toutes-boîtes depuis 2014 ; 58 animations tri des déchets, incivilités, récup' ciblant les communautés étrangères. 2. Le numéro vert est fonctionnel depuis janvier 2015 3. Depuis 2013, 51 avertissements ; 63 constats ; 1.125 PV initiaux ; 1.063 PV subséquents.
12.1.4. Développer les actions menées par le service éco-conseil dans le cadre de la gestion de la propreté sur les événements	1. Emission systématique d'un avis lors de chaque événement ; 2. Nombre de prestations du service (containers et gobelets) demandées par	↻ 1. Le service est systématiquement consulté lors d'une demande d'ODP pour un événement : 1310 avis émis depuis 2013

	les organisateurs d'événements.	2. 98 prêts de gobelets et de mugs depuis 2013 ; 58 appels au service conteneurs (1.420 m ³ de résidus
--	---------------------------------	---

Evaluation des phases réalisées

Les actions de sensibilisation sont nombreuses et ciblées vers différents publics. La thématique permet une marge de manœuvre importante qu'il faut calibrer en fonction des ressources disponibles. Les prestations d'entretien sont assurées 7 jours sur 7, de 5h00 à 20h00. Du matériel performant et innovant est mis en œuvre.

L'impact des multiples actions engagées est toutefois difficilement quantifiable. Les aspects positifs en résultant se heurtent au problème de l'incivisme (jets de petits déchets en accotement, dépôts illicites, multiplication des tags, déjections canines, mégots, ...) qui prend au fil du temps une ampleur de plus en plus inquiétante. L'engagement volontaire du service Propreté publique dans les sanctions administratives s'efforce de réduire l'impact de ces incivilités.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 12 Augmenter la propreté publique

Objectifs opérationnels 12.2. Optimiser les modalités de collecte et améliorer la gestion des déchets		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>12.2.1. Revoir les modalités de collecte des résidus. Notamment, examiner la possibilité de mettre en œuvre en périphérie la collecte des déchets via le système de conteneurs à puce, de regrouper les collectes sélectives de matières valorisables, ...</p>	<p>1. Réalisation des études ; 2. Adaptations des collectes ; 3. Mise en œuvre de nouvelles collectes.</p>	<p>➡</p> <p>1. Etudes réalisées : - opération pilote de collecte des poubelles publiques en mode doux ; - test de collecte des papiers-cartons en soirée ; - étude sur la collecte des déchets de commerces ; étude sur la collecte des déchets résiduels en conteneurs enterrés</p> <p>2. Projet en cours de concrétisation : collecte en conteneurs enterrés dans le cadre des projets FEDER ; regroupement des collectes sélectives et des déchets ménagers sur un seul jour.</p> <p>3. Idem</p>
<p>12.2.2. Développer un réseau de bulles à verre enterrées en zone urbaine (2013 – 2014 - 2015) Assurer une meilleure intégration paysagère des bulles à verre en zone périphérique</p>	<p>1. Réalisation de l'étude ; 2. Nombre de réalisations (fonction des résultats de l'étude).</p>	<p>➡</p> <p>1. Crédits budgétaires non alloués.</p>
<p>12.2.3. Soutenir les actions menées en matière de compostage individuel, de collecte sélective des matières organiques et de leur valorisation énergétique</p>	<p>1. Nombre d'actions menées annuellement.</p>	<p>➡</p> <p>Depuis 2013 :</p> <p>1. - 10 ateliers axés sur le compostage et le lombricompostage - gestion de 17 sites de compostages auprès d'écoles et sur le domaine communal notamment dans 3 cimetières labellisés « cimetière nature 2 »</p>

		<p>- participation et relai du BEP sur les matières organiques (nouveaux sacs réglementaires)</p>
--	--	---

Evaluation des phases réalisées

Les actions de sensibilisation sont nombreuses et ciblées vers différents publics. La thématique permet une marge de manœuvre importante qu'il faut calibrer en fonction des ressources disponibles. Les prestations d'entretien sont assurées 7 jours sur 7, de 5h00 à 20h00. Du matériel performant et innovant est mis en œuvre.

L'impact des multiples actions engagées est toutefois difficilement quantifiable. Les aspects positifs en résultant se heurtent au problème de l'incivisme (jets de petits déchets en accotement, dépôts illicites, multiplication des tags, déjections canines, mégots, ...) qui prend au fil du temps une ampleur de plus en plus inquiétante. L'engagement volontaire du service Propreté publique dans les sanctions administratives s'efforce de réduire l'impact de ces incivilités.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 12 Augmenter la propreté publique

Objectifs opérationnels 12.3. Développer de nouveaux secteurs du réemploi grâce à l'économie sociale		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>12.3.1. Organiser le salon du réemploi et réaliser à cette occasion des enquêtes de satisfaction dans la perspective d'une pérennisation du salon</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation, 2. Nombre de visiteurs, 3. Résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2013 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le salon est devenu un événement récurrent, la prochaine édition est prévue du 25 au 27 novembre 2016. 2. 10.500 visiteurs comptabilisés en 2014 3. Activité appréciée, événement devenu récurrent.
<p>12.3.2. Promouvoir le réemploi en collaboration avec l'économie sociale, dans le cadre de la mise en place d'une collecte spécifique d'encombrants valorisables concernant les institutions, commerces, entreprises... par le soutien de la ville aux initiatives visant à valoriser les matières issues des collectivités et des sociétés privées afin d'étendre l'offre d'acquisition de biens de 2ème main et développer différentes filières de valorisation des déchets au travers prioritairement du réemploi et du recyclage</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir un partenariat pour la collecte des encombrants avec une entreprise sociale favorisant le réemploi 2. Nombre de ménage faisant appel au service de collecte des encombrants 3. Nombre de tonnes d'encombrants collectés 4. Développement de nouvelles filières de valorisation des déchets 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Marché de services avec la Ressourcerie namuroise dans le cadre de la collecte à domicile des encombrants ménagers. 2. 23.943 ménages ont fait appel à la Ressourcerie depuis 2013 3. 4.738,92 tonnes d'encombrants ont été collectées depuis 2013 4. Action « des livres et moi » avec la Ressourcerie asbl : mise à disposition de livres collectés à la Maison des Citoyens (20.000 livres en 2015). Action étendue à d'autres partenaires, avec notamment le lancement d'un projet pilote de micro-bibliothèques sur le territoire de Temploux. Vente de livres au kg lors d'événements DCV (4 tonnes vendues en 2015). Charte du réemploi signée par 14

		entreprises namuroises.
<p>12.3.3. Organiser des ateliers pratiques et des événements montrant aux citoyens comment donner une seconde vie aux objets qu'ils possèdent. Mettre en place des ateliers de réparation mettant en contact citoyens et professionnels donnant des conseils et astuces pour réparer les objets (concept du Repair café).</p>	<p>1. Nombre d'ateliers et/ou d'événements organisés ; 2. Nombre de participants.</p>	<p>➔</p> <p>1. Evénements : depuis 2013 - 35 animations récup' à destination du public scolaire - 14 ateliers récup' à destination du grand public - 5 Séances de coaching sur les techniques de - 22 Repair cafés - 3 dimanches de l'éco-consommation</p> <p>2. Participation : depuis 2013 - Animation récup' à destination du public scolaire : 35 groupes - Ateliers récup' à destination du grand public : 149 personnes - Coaching sur les techniques de récup' : 50 personnes - Repair cafés : 3.734 personnes - Dimanches de l'éco-consommation : 2.100 personnes.</p>

Evaluation des phases réalisées

Les actions de sensibilisation sont nombreuses et ciblées vers différents publics. La thématique permet une marge de manœuvre importante qu'il faut calibrer en fonction des ressources disponibles. Les prestations d'entretien sont assurées 7 jours sur 7, de 5h00 à 20h00. Du matériel performant et innovant est mis en œuvre.

L'impact des multiples actions engagées est toutefois difficilement quantifiable. Les aspects positifs en résultant se heurtent au problème de l'incivisme (jets de petits déchets en accotement, dépôts illicites, multiplication des tags, déjections canines, mégots, ...) qui prend au fil du temps une ampleur de plus en plus inquiétante. L'engagement volontaire du service Propreté publique dans les sanctions administratives s'efforce de réduire l'impact de ces incivilités.

POUR UN VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 13 Développer une gestion naturelle des espaces verts publics

Objectifs opérationnels 13.1. Développer une gestion exemplaire des espaces verts communaux, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>13.1.1. : Abandonner progressivement l'usage des herbicides et mettre en œuvre des techniques alternatives. Tendre vers une Commune 0 pesticide</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Acquisition de matériel spécifique ; 2. Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts 3. Réalisation d'un plan de réduction des pesticides ; 4. Pourcentage d'espaces gérés de façon différenciée ; 5. Pourcentage d'espaces gérés sans pesticides. 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le DCV se dote progressivement de matériel spécifique tel les désherbeurs mécaniques et thermiques 2. Plan établi en 2014 et actualisé annuellement, poursuite du programme de lutte intégrée dans les serres communales, à la pépinière et au verger de Temploux 3. idem 4. 100 % des espaces 5. 100 % des espaces (hors cimetières)
<p>13.1.2. : Gérer les plantes invasives et créer un service d'aide aux citoyens dans le cadre de la lutte contre ces plantes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de nouveaux sites inventoriés ; 2. Nombre d'actions ou de courriers de sensibilisation ; 3. Nombre d'interventions sur le domaine communal et privé. 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 5 nouveaux foyers détectés depuis 2013, toutes plantes confondues 2. Information systématique des propriétaires lors de la découverte d'un foyer 3. 17 interventions en 2015
<p>13.1.3. : Réhabiliter l'existant et mettre notamment en valeur l'ensemble des squares, jardins, parcs et espaces verts communaux disséminés sur le territoire de la Ville. Notamment : valoriser les abords des bâtiments communaux, créer un verger balade au Grand Pré à Wépion, créer des squares et de</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre, type et superficie d'espaces réhabilités ou nouvellement aménagés. 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaménagement de 8 aires de dispersion dans divers cimetières et 7 aires en cours de réaménagement ; 46 espaces verts ou portion d'espaces verts réhabilités ou créés ; réaménagement du rond-point Albert 1^e ; réaménagement des

<p>nouveaux espaces de convivialité, mettre en place des jardins partagés, accorder une attention particulière au fleurissement de la ville et de la périphérie.</p>		<p>cheminements du parc Louise-Marie et du parc de la Plante ; restauration des pontons du Parc des Sources ; restauration des squares du Souvenir et Général Michel ; création d'un verger balade à Wépion ; aménagement de 2 jardins à thèmes et réhabilitation d'un 3^e en cours.</p>
--	--	--

Evaluation des phases réalisées

Les réalisations sont nombreuses. Plusieurs chantiers sont en cours et de nouveaux projets se concrétiseront dès 2016. Compte-tenu des ressources humaines disponibles et de moyens budgétaires ordinaires en réduction, une optimisation et une rationalisation des prestations a été engagée, tout en préservant le fleurissement de la Ville et en assurant la mise en valeur et le développement des espaces verts namurois. L'engagement résolu dans la gestion différenciée des espaces verts et dans un ambitieux programme « zéro pesticides » contribue également au développement du potentiel écologique de la nature à Namur.

Le panel d'actions menées est très large, de la protection à la sensibilisation. Des actions de communication sont régulièrement engagées, notamment lors des grands événements auxquels le milieu associatif local actif dans le domaine de l'environnement est régulièrement associé.

POUR UN VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 13 Développer une gestion naturelle des espaces verts publics

Objectifs opérationnels 13.2. Développer le potentiel écologique de Namur, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations		
Action	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>13.2.1. : Accueillir un centre de revalidation pour les espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Localisation d'un site adéquat ; 2. Réalisation des travaux ; 3. Signature d'une convention pour la gestion journalière. 	<p>☑</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Site de la ferme du CPAS à Temploux 2. Acquisition de conteneurs et installation dans la grange 3. Partenariat avec l'asbl Natagora <p>Le CREAVES est fonctionnel depuis fin 2014.</p>
<p>13.2.2. : Réaménager de façon naturelle les carrières de Beez en vue d'y créer notamment un observatoire de la nature (étude – le site ne sera plus exploité après 2019-2020)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation de l'étude ; 2. Réalisation d'un avant-projet finalisé. 	<p>⊖</p> <p>Cette action est en stand-by</p>
<p>13.2.3. : Protéger des espaces ruraux et forestiers. Notamment : créer des mares, poursuivre la certification forestière des bois communaux, promouvoir la pratique halieutique, organiser des activités dans le cadre de « Namur-Ville MAYA », réhabiliter les étangs communaux...</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre et superficie des mares et étangs créés et/ou restaurés ; 2. Activités de sensibilisation initiées par la Ville 3. Nombre et types d'actions réalisées dans le cadre du plan Maya 4. Actions de protection de la faune 	<p>➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mares ou étangs créés : 3 en projet et 2 réhabilités 2. Portes ouvertes du service Espaces Verts ; Verdure Troc ; Quinzaine de la nature ; Ferme en Ville, marché aux anciennes variétés horticoles ; Village Nature 3. Désignation de Namur comme meilleure « Commune Maya » ; installation de 4 ruchers sur les terrains communaux ; mise à disposition de matériel de miellerie dans 4 écoles ; plantations et aménagements

		spécifiques ; organisation d'une Semaine de l'abeille 4. Participation au maillage écologique ; suivi des aménagement pour la protection des batraciens ; installations de nichoirs ; opération hirondelles de fenêtre
13.2.4. : Développer les atouts "nature" de la Citadelle	1. Nombre et type de projets réalisés.	➡ 1. Aménagements pour l'accueil des chauves- souris ; brochure sur les arbres remarquables de la Citadelle ; plan de gestion de l'arboretum ; réhabilitation du circuit de moto-cross ; gestion du patrimoine botanique ; pâturage de moutons rustiques

Evaluation des phases réalisées

Les réalisations sont nombreuses. Plusieurs chantiers sont en cours et de nouveaux projets se concrétiseront dès 2016. Compte-tenu des ressources humaines disponibles et de moyens budgétaires ordinaires en réduction, une optimisation et une rationalisation des prestations a été engagée, tout en préservant le fleurissement de la Ville et en assurant la mise en valeur et le développement des espaces verts namurois. L'engagement résolu dans la gestion différenciée des espaces verts et dans un ambitieux programme « zéro pesticides » contribue également au développement du potentiel écologique de la nature à Namur.

Le panel d'actions menées est très large, de la protection à la sensibilisation. Des actions de communication sont régulièrement engagées, notamment lors des grands événements auxquels le milieu associatif local actif dans le domaine de l'environnement est régulièrement associé.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 14 Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

14.1. Développer un nouvel outil de gestion pour mieux réparer nos routes.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>14.1.1. Acteur extérieur : mettre en place les mesures automatisées de terrain par véhicules multifonctions en autres (structure, mesures, état, aspect visuel...)</p>	<p>1. Le projet prévoit une investigation de 100km de voirie par an pendant six ans, ensuite, en fonction des besoins.</p>	<p>➡ 1. 120 km auscultés en 2014 avec l'INASEP, mais l'évaluation n'a pas eu lieu ; 50 km en 2015 avec le CRR : avec une méthodologie visant l'autonomisation de la Ville pour son auscultation.</p>
<p>14.1.2. INASEP : introduire des données dans le logiciel de gestion et du support cartographique thématique</p>	<p>1. Mise à disposition du produit au fur et à mesure de l'avancement des investigations de terrain.</p>	<p>☑ 1. Données INASEP encodées, ainsi que les données internes (travaux passés, en cours, à venir ; caractéristiques géométriques, juridiques, etc.)</p>
<p>14.1.3. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : planifier et optimiser l'entretien, paramétrage, planification financière des investissements à long terme</p>	<p>1. Présentation progressive des plannings d'entretien et financier établis sur une période de 30 ans.</p>	<p>☑ 1. Plan d'investissement sur 30 ans au Collège du 05/12/14 ; nouveau plan d'entretien affiné couvrant la période 2016-2026 approuvé par le Collège le 01/10/2015</p>
<p>14.1.4. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : actualiser le cadastre des voiries – gestion d'une base de données (état des lieux et historique), d'une cartographie et d'un plan stratégique d'investissement sur 10 ans</p>	<p>1. Cadastre des voiries actualisé ; 2. Base de données et cartographie (voir fiche) ; 3. Plan stratégique d'investissement.</p>	<p>☑ 1. Réalisé 2. Base de données existante ainsi que la carto ; 3. Plan stratégique 2016-2026 validé par le Collège du 01/10/15</p>

Evaluation des phases réalisées

Un nouvel outil de gestion a été créé étape par étape, minutieusement, pour aboutir à un produit permettant une prise de décision objective. Conjuguant l'état des voiries au budget disponible, le plan de réfection prévu pour les 10 prochaines années est établi de manière à maintenir l'état global des routes à un meilleur niveau.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 14 Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

Objectifs opérationnels 14.2. Assurer une meilleure qualité de vie des citoyens en améliorant le confort des cheminements piétons par la bonne gestion des trottoirs en zones urbanisées avec insistance sur l'aspect « personnes à mobilité réduite »		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
14.2.1. Créer ou améliorer de nouveaux cheminements piétons	1. Engager des marchés de travaux pour la création ou la rénovation de 40 kms de trottoirs d'ici 2018 (travaux spécifiques pour cheminement piéton ou travaux d'aménagement de voirie et d'espace public incluant les cheminements piétons).	➔ 1. 12 km de trottoirs ont été améliorés
14.2.2. Assurer régulièrement les entretiens et réparations localisées de trottoirs revêtus, soit par marché de travaux, soit en interne par le Service technique de la Voirie et obtenir de la part des sociétés concessionnaires un travail de qualité	1. Traitement des demandes d'intervention « trottoirs » : réparation ou réponse aux interpellations citoyennes dans les trois mois de la demande (via logiciel intranet de la Ville de Namur).	➔ 1. Les réparations localisées sont organisées en fonction des budgets disponibles Le service technique est intervenu pour réparer les trottoirs suite aux demandes citoyennes, soit 186 interventions en 2013 131 en 2014 124 en 2015 D'autres réparations ont été réalisées par entreprise via des marchés de travaux.
14.2.3. Réaliser un cadastre des trottoirs	1. Cadastre réalisé	☑ 1. Cadastre réalisé, en priorité sur les trottoirs déjà revêtus des zones urbanisées de Salzinnes, Saint-Servais et Jambes
14.2.4. Faire un planning d'entretien des trottoirs	1. Planning établi	☑ 1. Planning établi annuellement

Evaluation des phases réalisées

Plus ou moins 12 km de trottoirs ont été améliorés soit une moyenne de 3,7 km par an. Pour atteindre l'objectif de 40 km d'ici 2018, il faudrait prévoir au budget les crédits pour améliorer 9,3 km de trottoir annuellement.

POUR UNE VILLE SOIGNEE ET ENTRETENUE

Objectif stratégique N° 15 Optimiser la coordination et les délais d'exécution des travaux sur la voie publique

Objectifs opérationnels 15.1. Mieux coordonner les travaux communaux avec ceux des différents impétrants		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
15.1.1. Mettre à disposition de la commune du planning interactif des différents concessionnaires en fonction des investissements communaux	1. PV de réunions plénières de présentations des projets suivies d'une réponse claire des sociétés concessionnaires.	↻ 1. Réunions plénières et de concertation avec les sociétés concessionnaires d'impétrants pour planification en fonction des programmes respectifs
Objectif opérationnels 15.2. Diminuer ou mieux maîtriser les délais d'exécution de travaux		
15.2.1. Définir les délais et conditions d'exécution du marché dans les cahiers spéciaux des charges	1. Rédaction des clauses spécifiques	↻ 1. En cours, en lien notamment avec le décret impétrants

Evaluation des phases réalisées

Des mesures sont prises pour améliorer la maîtrise des délais. Des concertations en aval sont nécessaires pour établir les programmes d'exécution, ensuite un suivi de la programmation et des chantiers doit permettre une communication permanente entre les différentes parties pour gérer les éventuels risques.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 16 Liaisonner les cœurs de ville

Objectifs opérationnels 16.1. Liaisonner les deux cœurs de ville (Namur/Jambes) par une passerelle cyclo-piétonne		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
16.1.1. Vérifier la faisabilité urbanistique et technique du projet	1. Approbation de l'étude de faisabilité et d'avant-projet.	☑ 1. Avant-projet approuvé par le Conseil du 30 avril 2015
16.1.2. Lancer un projet de construction d'une passerelle cyclo-piétonne sur Meuse	1. Délivrance d'un permis d'urbanisme ; 2. Approbation d'un cahier spécial des charges.	➡ 1. Permis introduit, délivrance attendue pour septembre 2016 2. L'objectif est d'attribuer le marché avant la fin 2016
16.1.3. Construire une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse	1. Réception définitive de l'ouvrage ; 2. Inauguration et mise en service de passerelle.	➡ L'objectif est de démarrer en 2017 pour se terminer à l'été 2018

Evaluation des phases réalisées

Il s'agit d'un projet d'envergure au processus complexe réunissant de nombreuses parties prenantes. La réalisation de conventions de partenariat constitue d'ailleurs un facteur de progrès clarifiant les objectifs des modes partenariaux. Rappelons que, si les études sont pilotées par la Ville, c'est la Direction des Voies hydrauliques de Namur qui réalise les travaux (FEDER).

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 16 Liaisonner les cœurs de ville

Objectifs opérationnels 16.2. Liaisonner le cœur de ville et la citadelle par un téléphérique		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>16.2.1. Etude de projet du téléphérique et de son intégration urbanistique et patrimoniale</p>	<p>1. Attribution d'un marché d'étude et de travaux ; 2. Approbation du projet par le Conseil communal ; 3. Délivrance d'un permis d'urbanisme.</p>	<p>➡</p> <p>1. 03 avril 2015 : Approbation des notes d'intentions architecturales et urbanistiques, ainsi que les esquisses d'aménagement des espaces publics pour la place Maurice Servais et l'Esplanade de la Citadelle de Namur 25 juin 2015 (Conseil) : Approbation du CSCh V 1050 pour la conception, la réalisation et l'exploitation durant 30 ans d'un système de transport par câble aérien entre le centre-ville et la Citadelle 26 juin 2015 : sélection des trois sociétés ayant fait acte de candidatures 18 décembre 2015 : 1 seule offre déposée à la séance de clôture des offres 2. En lien avec la phase précédente 3. En lien avec la phase précédente</p>
<p>16.2.2. Etude de projet d'aménagement des espaces publics au départ du centre-ville : place Maurice Servais</p>	<p>Approbation du projet par le Conseil communal.</p>	<p>➡</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation des études d'esquisse par le bureau d'études, avec l'appui d'une stagiaire paysagiste ▪ Concertation avec le « Comité Kiosque » ▪ 03 avril 2015 : Approbation des notes d'intentions architecturales et urbanistiques, ainsi que les esquisses d'aménagement des espaces publics pour la

		<p>place Maurice Servais et l'Esplanade de la Citadelle de Namur, considérant qu'un travail complémentaire est sollicité pour la place M. Servais en termes de mobilité et d'intégration du kiosque</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Schéma de circulation et principes de Mobilité étudiés par le Service Mobilité et concertés en Comité interne de Mobilité ▪ Inscription budgétaire pour lancer un marché de travaux sur l'exercice 2016 (1.200.000 €)
16.2.3. Réalisation de la liaison mécanique	Mise en service du téléphérique.	⊖ A concrétiser à l'issue des phases précédentes toujours en cours
16.2.4. Aménagement de la place Maurice Servais.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Attribution du marché de travaux ; 2. Réceptions provisoires et définitives des travaux. 	➡ <ol style="list-style-type: none"> 1. Note d'intention et première esquisse

Evaluation des phases réalisées

Une étude de faisabilité a dû être lancée avant d'établir le projet. Cela répond à la fois à une demande de la Commission du Patrimoine, mais aussi pour trancher différentes questions techniques. Le comité d'accompagnement a validé la sélection des trois tracés à analyser davantage en phase 2, puis a sollicité l'étude d'un tracé complémentaire 9 bis.

L'étude a finalement conclu au choix de ce dernier tracé, avec l'avis favorable unanime du comité d'accompagnement.

Suite aux conclusions de l'étude de faisabilité, les principales options du marché ont été arrêtées provisoirement par le Collège afin de préparer le dossier. Ces options ont été confirmées par le Conseil communal qui a fait le choix d'une concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du transport par câble pour une durée de 30 ans. Les candidats ont été invités à se manifester sur base d'un avis de concession publié dès le mois de février 2015. Pendant ce temps, les services ont finalisé la rédaction du cahier spécial des charges qui a été approuvé par le Conseil communal en date du 25 juin 2015. Les trois sociétés ayant manifesté leur demande de participation ont été sélectionnées et invitées à remettre offre sur base du cahier des charges approuvé.

Durant la procédure, et notamment lors de la visite des lieux et séance de présentation du dossier, les candidats ont exprimé leurs craintes à cerner le risque commercial de l'opération. Finalement, une seule offre a été déposée lors de la séance de clôture en date du 18 décembre 2015.


Cette candidature est à l'analyse.

En guise de perspectives 2016, pour la liaison téléphérique : analyse de l'offre reçue et de la suite à y réserver : recevabilité, négociation, ...

Pour la place Maurice Servais : lancer les études de projet sur base du programme de besoins identifiés ; ensuite, préparer un marché de travaux.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 17 Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Move

Objectifs opérationnels 17.1. Participer à la réorganisation du réseau TEC en fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
17.1.1 Participer activement au projet Nam'in Move	1. Approbation des principes 2. Approbation du plan de réorganisation du TEC par la Ville de Namur.	 1. Prise de connaissance des principes par le Collège du 23/01/2015 2. Lancement de la réorganisation début 2016

Evaluation des phases réalisées

La constitution d'un comité de pilotage et technique en interne Ville pour le suivi du projet Nam'in Move constitue un atout pour améliorer la concertation et veiller à ce que les prescriptions communales puissent être prises en compte.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 17 Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Move


Objectifs opérationnels 17.2. Augmenter la vitesse commerciale, la fréquence et le confort des bus sur les axes structurants et autour de la gare de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>17.2.1. Aménager les abords de la gare de Namur, en lien avec l'objectif 9.3 relatif à la requalification du quartier de la gare : place de la Station et autres mesures d'accompagnement pour le report de trafic de transit vers le bd du Nord, construction de la nouvelle gare des bus, aménagement de l'axe Rogier-Brabant jusqu'à la gare, ...</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation de l'étude (esquisses d'aménagement) urbanistique et paysagère d'aménagement des espaces publics avec priorités bus et partage des espaces publics entre les ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes ; 2. Approbation des projets d'aménagements voiries et des espaces publics prévus dans la convention SNCB-H – SRWT – Ville de Namur. 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accord de principe sur le plan d'aménagement en Collège du 12 novembre 2015
<p>17.2.2. Aménager la N4 pour la sécuriser et fluidifier les bus entre Jambes et le futur P+R d'Erpent</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du plan d'aménagement concerté entre le SPW, la SRWT et la Ville de Namur ; 2. Mise en œuvre des aménagements de priorité au bus avant la création du P+R d'Erpent. 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accord de principe sur les aménagements en Collège du 10 décembre 2015
<p>17.2.3. Aménager la chée de Waterloo pour la sécuriser et fluidifier les bus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de l'étude en cours ; • Mise en œuvre SRWT-SPW avant la création du P+R de Belgrade. 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etude en cours. Le CP a donné son accord sur la création d'une bande de bus dynamique sur la partie de basse de la chaussée

Evaluation des phases réalisées

La constitution d'un comité de pilotage et technique en interne Ville pour le suivi du projet Nam'in Move constitue un atout pour améliorer la concertation et veiller à ce que les prescriptions communales puissent être prises en compte.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 18 Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur


Objectifs opérationnels 18.1. Actualiser la vision de la Mobilité sur le grand Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
18.1.1. Réaliser une étude d'actualisation du PCM de Namur, avec une attention pour Salzinnes	1. Approbation de l'étude 2. Tableau des mesures de mise en œuvre	 Etude en cours, lancement en juillet 2015, pour une durée approximative d'un an

Evaluation des phases réalisées

--

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 18 Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur

Objectifs opérationnels 18.2. Poursuivre la mise en œuvre du PCM de Jambes		
<p>18.2.1. Mettre en œuvre les mesures planifiées à court terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de stationnement (extension éventuelle après le quartier Van Opré) ; 2. Av. Materne (partie régionale) ; 3. Chée de Liège ; 4. Rue de Dave ; 5. Plan de circulation et aménagement zone 30 dans les quartiers - Phase 1 : quartier Coppin ; 6. Cheminement cyclo-piéton à travers infrastructures sportives ; 7. Suppression du PN Materne ; 8. "Desserte Acina" (1er tronçon) ; 9. Place de la Gare Fleurie ; 10. Meilleure offre de TEC. 	<p style="text-align: center;"></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisé, à évaluer 2. Réalisé 3. Réalisé avec création de deux pistes cyclables 4. En cours, marché adjudgé en novembre 2015 par la SPW, les travaux sont programmés en 2016 5. Phase 1 quartier Coppin réalisée 6. A l'étude 7. A l'étude 8. A l'étude 9. A l'étude 10. En cours via nam'in Move

<p>18.2.2. Mettre en œuvre les mesures planifiées à moyen et long terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. partie rue de Dave (côté 4 coins) en circulation locale ; 2. cheminements vélos dans les quartiers ; 3. RAVeL entre pont du Lxg et gare de Jambes ; 4. passerelle cyclo-piétonne Meuse. 5. suppression passage à niveau Géronsart ; 6. plan de circulation et aménagement zone 30 dans les quartiers - Phase 2 (Lamquet, Mazy-Van Opré, cité d'Amée, d'Enhaive, de l'Aurore et de Velaine) ; 7. ligne structurante TEC ; 8. P+R Erpent. 9. "desserte Acina" (2è tronçon) ; 10. finalisation ligne structurante TEC ; 11. suppression passage à niveau Velaine ; 12. examen d'une desserte en amont du passage à niveau Velaine ; 13. examen de la nécessité d'un 4è pont après évaluation. 	<p style="text-align: center;">↻</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En cours 2. Réalisation prévue en 2016 3. Encorbellement et rampe réalisée, étude ravel urbain à lancer en 2016 4. Voir fiche 16 5. A l'étude 6. Van Opré et d'Enhaive réalisé ; étude prévue en 2016 pour cité d'Amée 7. Voir fiche 17 8. Voir fiche 17 9. Non planifié 10. Voir fiche 17 11. A l'étude 12. Non planifié
--	---	--

Evaluation des phases réalisées

--

Pour Une Ville Accessible

Objectif stratégique N° 19 Encourager les modes de déplacement actif, complémentaires aux déplacements motorisés

Objectifs opérationnels 19.1. Mettre en œuvre le Plan communal cyclable (volet infrastructures du projet pilote "Wallonie cyclable")		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>19.1.1. Créer des cheminements cyclistes et piétons</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation de diagnostics 2. Réalisation d'études pour la mise en œuvre de nouveaux cheminements 3. Concrétisation effective de nouveaux cheminements cyclistes 4. Remise d'avis dans le cadre des procédures de permis promouvant des aménagements favorisant la mobilité douce en général et plus particulièrement la réalisation de cheminements cyclables 5. Suivi des projets des partenaires 	<p style="text-align: center;">↻</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Observatoires annuel par un système de comptage manuel (augmentation des cycliste de près de 15% constatée par an) ; compteurs permanents mis en place aux 3 principales entrées de la Corbeille ; compteurs mobiles : outils d'évaluation des parts modales avant-après la réalisation d'infrastructures 2. Voie verte urbaine, Saint-Servais – Jambes ; Balisage : étude du réseau s'étendant sur tout le territoire namurois et réalisation de la signalétique (finalisation imminente de la phase 1 et lancement de la phase 2) ; Jambes, Bd de Meuse, étude pour l'aménagement d'un maillon manquant de RAVeL ; Saint-Servais chaussée de Perwez, étude pour l'aménagement d'une rampe de jonction au RAVeL. 3. Bomel-Vedrin : Nouveau cheminement créé sur l'axe d'aménagement cyclo-piéton hors chaussée) - 2015 <u>Bomel, bd d'Herbatte</u> : aménagement d'une zone 30 équipée de marquage suggéré pour les cyclistes 4. avenue des Croix du Feu : élargissement du RAVeL

		<p>urbain le long de l'immeuble de kots ; Bd Cauchy RAVeL urbain le long des archives de l'Etat ; Avenue Albert ler cheminement cyclable hors chaussée de long de l'immeuble de logement et connexion au RAVeL</p> <p>5. Pont de Jambes, en rive droite de Meuse réalisation d'un passage sous le pont (SPW DGO2) ; La Plante, 'asphaltisation' du cheminement le long du parc (SPW DGO2) ; Square d'Omalius, intégration des contraintes cyclable dans le projet de réaménagement (SPW - DGO1)</p>
<p>19.1.2. Augmenter le confort et la sécurisation de voies existantes pour l'usage des cyclistes</p>	<p>1. Réalisation d'études pour la mise en œuvre de l'amélioration du confort des cyclistes</p> <p>2. Concrétisation effective de ces améliorations de confort</p>	<p>➡</p> <p>1. Salzennes, Balances – étude de réalisation d'une zone 30 dans le quartier</p> <p>2. Bomel-Saint Servais ; Jambes, quartier de Coppin, quartier Mazy-Van Opré : réalisation de zones 30 ; abaissement de bordures ; sécurisation de points noirs (3 endroits centraux sécurisés) ; sens uniques limités.</p>
<p>19.1.3. Etudier le réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)</p>	<p>1. Etude réalisée : rapport final approuvé</p>	<p>☑</p> <p>1. L'étude a été approuvée par le Conseil communal du 20/02/2014. Pour mettre en œuvre les résultats de cette étude, un plan de balisage a été réalisé, dont la première phase, a été concrétisée en 2015 par la pose d'un balisage en rive droite de Meuse</p>

Evaluation des phases réalisées

Le projet subit quelques lourdeurs de type administratives (projets subventionnés) ou encore institutionnelles (le nombre de partie prenante), par ailleurs les enjeux majeurs en termes d'infrastructure cyclable sont situés en voiries régionales rendant l'impact des mesures communales limité.

Les retours très positifs des instances régionales ainsi que des milieux associatifs sur les avancées engrangées sont encourageants. On constate sur le terrain par le biais de l'observatoire une augmentation des cyclistes de près de 15% par an (campagnes de comptages manuels bisannuels). Les perspectives quant à elles sont nombreuses : la réalisation du RAVeL au droit du Boulevard Mélot de la gare de Namur et le long du chemin de fer jusqu'au pont de Louvain, la passerelle cyclo-piétonnes entre Jambes et Namur, la prise en compte du cheminement des vélos dans le cadre de la fermeture des 3 passages à niveau projetés sur Jambes, la réalisation d'infrastructures le long de la collectrice projetée à Jambes, etc.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 20 Renforcer l'offre de stationnement

Objectifs opérationnels 20.1. Concrétiser de nouveaux P+R		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
20.1.1. Créer le P+R de Bouge	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Maîtrise foncière par la Ville de Namur ; 4. Etude et permis pour l'aubette ; 5. Attribution du marché de travaux ; 6. Mise en œuvre du P+R 7. Restructuration des navettes.	↻ 1. Approuvé en Collège du 02 mai 2013 2. Le permis sera sollicité auprès de fonctionnaire délégué en janvier 2016 3. En attente de la délivrance du permis pour mettre en œuvre l'expropriation (estimé à fin 2016) 4. Mise en œuvre à concrétiser ensuite des phases précédentes 5. Mise en œuvre via le projet Nam'in Move
20.1.2. Créer le P+R d'Erpent	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Attribution du marché de travaux ; 4. Mise en œuvre du P+R.	↻ 1. Etude N4 en cours, approbation des grands principes d'aménagements par le Collège du 10 décembre 2015
20.1.3. Créer le P+R de Belgrade (achat du terrain, lancement de l'étude par la SRWT, plan d'aménagement)	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Maîtrise foncière par la Ville de Namur ; 4. Attribution du marché de travaux ; 5. Mise en œuvre du P+R.	↻ 1. La localisation n'a pas encore été déterminée

Evaluation des phases réalisées

Le projet se déroule normalement. On peut espérer que les deux P+R prioritaires (Bouge et Erpent) vont entrer dans une phase de concrétisation. Toutefois, pour rappel, c'est bien la SRWT qui pilote les études et marchés de travaux. La vision partagée relative à la priorisation des bus sur les grands axes (Nam'in Move) a permis également de débloquer les études relatives aux P+R : parkings et navettes rapides doivent avancer parallèlement.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 20 Renforcer l'offre de stationnement

Objectifs opérationnels 20.2. Créer de nouveaux parkings en ouvrage pour participer à l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>20.2.1. Créer un nouveau parking en ouvrage sur le site des Casernes (DAU – Régie Foncière – coordination avec la fiche relative à la requalification du quartier des Casernes)</p>	<p>1. Etude de faisabilité réalisée 2. Délivrance du permis 3. Création du permis</p>	<p>➡ 1. Etudes de faisabilité : programme de la promotion immobilière du site, dont un parking de 400 places Dépollution du site : études de sol et plan d'assainissement Rédaction du cahier spécial des charges</p>
<p>20.2.2. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 « Confluence »)</p>	<p>1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.</p>	<p>➡ 1. 12 janvier 2015 (Collège) : approbation du rapport de l'étude de faisabilité 24 avril 2015 (Collège) : arrêt provisoire des principales options de la concession 30 avril 2015 (Conseil) : choix de la procédure de concession et approbation de l'avis de concession (avec le guide des options) 5 mai 2015 : publication de l'avis de concession Travail de rédaction du csch des charges, notamment sur les conditions techniques et les critères d'attribution (après formation à l'analyse multicritères) 25 juin 2015 (Conseil) : approbation du CSCh V 1070 pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un parking sous-terrain de 500 places minimum, idéalement 650 voire</p>

		<p>davantage, dans le cadre d'une concession de travaux pour une durée de 50 ans.</p> <p>10 septembre (Conseil) : modification des critères de sélection et nouvelle procédure</p> <p>19 novembre 2015 (Collège) : sélection de cinq candidats et invitation à déposer une offre pour le 11 février 2016</p> <p>8 décembre 2015 : visite des lieux et réunion d'information avec les candidats</p>
<p>20.2.3. Etudier la faisabilité pour un parking à Namur Expo</p>	<p>1. Délivrance du permis, 2. Création du parking</p>	<p>⊖</p> <p>Dans sa décision du 21 mai 2015, le Gouvernement wallon n'a pas retenu le projet d'un centre d'exposition délocalisé sur Belgrade, suivant la proposition du BEP. Le BEP a annoncé revenir à un projet d'agrandissement et requalification du site actuel, sans avoir à ce stade communiqué de position officielle</p>
<p>20.2.4. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place du Palais de Justice</p>	<p>1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.</p>	<p>➡</p> <p>1. 17 avril 2015 (Collège) : approbation de l'étude de faisabilité réalisée par Inasep</p> <p>Concertation avec les acteurs locaux : UNamur et Association des commerçants</p> <p>Etude complémentaire interne pour le schéma de circulation en lien avec le développement du quartier</p> <p>29 octobre 2015 (Collège) : options pour le choix de la procédure et conditions du marché sur base d'une note juridique du DVP</p> <p>12 novembre (Collège) :</p>

		arrêt du schéma de circulation et organisation du stationnement en surface
<p>20.2.5. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place Rogier, dans le cadre de la revitalisation de l'îlot Rogier (mission déléguée au BEP, via le DBa).</p>	<p>1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.</p>	<p>➡</p> <p>1. Etude de faisabilité menée par le BEP, avec une expertise complémentaire d'Inasep pour la faisabilité technique du parking souterrain, en fonction de la canalisation du Houyoux. Conclusion de l'étude de faisabilité : un parking souterrain de 160 places sur deux niveaux sera construit sous le parking actuel et sous le mess des officiers. Ce parking servira pour le conservatoire, les nouveaux logements publics et les employés ville. Il ne s'agit donc pas d'un parking public.</p>

Evaluation des phases réalisées

Les études de faisabilité ont toutes été réalisées. Le projet de parking de la Confluence est le plus avancé. Il est aussi le plus stratégique : il convenait de commencer par ce projet. Les autres projets vont suivre, avec une attention à avoir pour la complémentarité des parkings au nord de la Ville.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 21 Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.1. Améliorer la signalisation automobile, piétonne et cyclable		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.1.1. Améliorer l'information pour l'accessibilité automobile vers le centre ville et ses points d'intérêts	1. Carte actualisée de l'accessibilité en ville ;	↻ 1. En cours, complément à la signalisation routière entre les panneaux dynamiques et les parkings 2. Non pertinent
21.1.2. Baliser les itinéraires cyclables	1. Carte du réseau cyclable balisé ; 2. Balisage de 10 itinéraires.	↻ 1. En cours 2. Plan de signalisation approuvé en Collège du 26 juin 2015
21.1.3. Baliser les itinéraires piétons	1. Balisage de la signalisation piétonne au départ de la gare de Namur (gare provisoire, gare définitive).	↻ 1. En cours, 19 octobre 2015 : réunion en vue de la rénovation du souterrain gare ; questionnaire d'enquête par le service de Cohésion sociale En cours, réalisation des clauses techniques pour l'étude de révision de la signalisation piétonne en centre-ville ».

Evaluation des phases réalisées

Bien que le service Mobilité aide les organisateurs à améliorer l'accessibilité aux grands événements, notamment en réalisant des cartes d'accessibilité, il s'avère impossible de généraliser cette approche. L'indicateur 2 « carte d'accessibilité lors des grands événements » ne constitue pas un indicateur pertinent.

Le balisage des itinéraires a été réalisé début 2016, de sorte que l'indicateur 2 a bien évolué : « les 10 itinéraires sont balisés ».

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 21 Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.2. Améliorer la sécurité routière des voiries de transit		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.2.1. Réaliser le cadastre des voiries de transit	1. cadastre réalisé 2. cartographie réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> 1. cadastré effectivement réalisé 2. données du cadastre intégrées dans l'application Transcarto et l'application gestion des voiries
21.2.2. Réaliser l'entretien et réfection des voiries de transit	4.000.000 € engagés dans des marchés de travaux pour l'entretien et la sécurisation des voiries de transit et pénétrantes des villages, d'ici 2018.	<input checked="" type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux 2014 : 3.094.428,58 € TVAc • Travaux 2015 : 1.991.131,38 € TVAc


Evaluation des phases réalisées

L'objectif opérationnel a été modifié par la mention « voiries de transit » pour correspondre à la réalité de l'action entreprise, en effet les deux actions sont relatives à toutes les voiries de transit et pas uniquement aux pénétrantes des villages.

L'indicateur de l'action 21.2.2 est totalement atteint, toutefois les travaux sur ces voiries demeurent une priorité.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 21 Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.3. Améliorer la sécurité routière par des aménagements de modération de vitesse et l'instauration de « zones 30 »		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.3.1. Mettre en œuvre les zones 30 proposées dans les PCMs de Jambes et de Namur (révision du PCM de Namur)	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation d'au moins 5 nouveaux règlements complémentaires de police "zone 30" ;2. Réalisation d'au moins 5 aménagements de sécurité et de modération de vitesse.	 <ol style="list-style-type: none">1. Deux règlements de police pour la création de zone 30 (Enhaive/Van Opré) avec des systèmes pour ralentir la vitesse ont été approuvés.2. Deux zones 30 de Jambes (Enhaive et Van Opré) ont été réalisées.

Evaluation des phases réalisées

La phase d'étude pour une zone 30 dans le quartier des Balances est terminée, les travaux d'aménagement devraient commencer lors du premier semestre 2016.
Les prochaines zones 30 prévues seront situées au parc d'Amée et dans le quartier du Transvaal à Vedrin. Il sera néanmoins important de préciser les aspects budgétaires.
Une évaluation de l'ensemble des zones 30 devra être programmée dans les prochaines années pour analyser l'utilité du dispositif.
La mise en œuvre reste difficile en raison des enjeux divergents quant à la prise de décisions.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 21 Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.4. Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>21.4.1. Mettre en place le guidage sonore pour mal voyants au centre-ville</p>	<p>1. Installation des balises sonores</p>	<p>➡</p> <p>1. 10 balises installées : 3 balises raccordées (bâtiments publics), 7 balises à raccorder (bâtiments privés). Difficultés techniques postposant le raccordement (dépense 2014 non utilisée) et nécessitant un réexamen.</p>
<p>21.4.2. Prendre en considération les déplacements PMR dans l'étude des projets de la Ville</p>	<p>1. Critères PMR définis dans les missions des auteurs de projets (CSCh d'étude de projet) ; 2. Avis du Comité PMR</p>	<p>➡</p> <p>1. <u>Voirie et abords bâtiments communaux</u> Accessibilité PMR intégrée dans les projets des bureaux d'études Voirie, Bâtiments et Régie foncière</p> <p><u>Evénements</u> Prises de mesures spécifiques PMR (stationnement, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, rampes, aire spectateurs PMR, cheminement et circulation, aires de repos, navettes de bus accessibles...): Fête des Solidarités, Fêtes de Wallonie, Festivités Jardin de la Maison de la Culture (GAU), Consultation populaire (appui service Elections)</p> <p><u>Stationnement PMR</u> Inventaire des emplacements de</p>


		<p>stationnement dans la commune</p> <p>2. <u>Comité PMR</u> (6 réunions par an) Avis, conseils ou information sur l'accessibilité: Verdur Rock, Marché de Noël, Cap Estival, Namur Plage, hall sportif de Beez, piscines namuroises, appui aux services Elections et Bâtiments pour une meilleure accessibilité des bureaux de vote, séance d'information pour les agents électoraux communaux sur l'accueil des PMR, information «Access-i» pour les événements, activités adaptées dans les bibliothèques, participation au projet « J'accède », présentation de la Centrale des Moins Mobiles, nouveau centre d'informations touristiques de Namur, accessibilité véhicules PMR grands cimetières (Toussaint), brochure sur les loisirs adaptés en province de Namur</p>
--	--	--

Evaluation des phases réalisées

Un changement des mentalités est en cours, les porteurs de projets adoptent de plus en plus le réflexe d'intégrer d'initiative les critères d'accessibilité PMR dans leurs projets.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 22 Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.1. Moderniser le mobilier urbain d'abribus en y intégrant les nouvelles technologies		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
22.1.1. Lancer le nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants	1. Attribution d'un marché d'abribus, intégrant les nouvelles technologies d'information et de communication.	 1. L'objectif est de lancer le marché en juin 2016

Evaluation des phases réalisées

L'étude de faisabilité pour préparer le marché fut longue et minutieuse : 460 arrêts/abris ont été diagnostiqués pour définir le niveau d'équipement attendu.
La phase d'installation devrait débuter en 2017 et durera plusieurs mois.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 22 Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.2. Développer des lieux conviviaux dans la ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>22.2.2 Incorporer des œuvres d'art, une fontaine ou un kiosque dans les projets de réaménagement des espaces publics</p>	<p>1. Intégration d'au moins trois éléments culturels ou artistiques (œuvre, fontaine, kiosque, ...) dans les espaces publics du centre-ville sur la durée du PST</p>	<p>↻</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partiellement atteint : Réalisation de fresques urbaines : 2/5 réalisées (Impasse de l'Hôpital et Place du Québec), 2 autres sont prévues en 2016 (rue Basse-Marcelle et rue Courtenay), la 5^e n'est pas encore prévue ▪ Intégration temporaire de la sculpture « A bras ouvert » d'Olivier Strebelle rond-point d'Harscamp ▪ Intégration d'une sculpture sur le thème des Molons, rue des Fossés-Fleuris : l'artiste Vinciane Renard a été désignée fin 2015 ▪ Intégration de 24 chaises poèmes de Michel Goulet dans le parc de mobilier urbain ▪ Réaménagement du rond-point avenue Albert 1^{er} avec installation de la statue équestre du Roi Albert 1^e ▪ Statue Sambre et Meuse installée dans l'étang du Parc Louise-Marie ▪ Œuvre Searching for Utopia conservée à la Citadelle ▪ Réaménagement de la place Maurice Servais : marché d'études réalisé courant 2016

Evaluation des phases réalisées

Ce projet se concrétise au-delà des attentes de départ, au gré des opportunités qui s'offrent à la Ville, à l'instar de l'acquisition de l'œuvre monumentale de la Tortue.

Des actions sont entamées mais ne figurent pas nécessairement dans l'état d'avancement ci-avant. Citons dans ce cadre l'intégration de l'œuvre « Labyrinthe » de Charlotte Marchal : initialement prévue pour être installée à l'îlot des Bateliers, les jardins ont été dessinés de telle manière que l'œuvre n'y trouve plus sa place, un nouvel emplacement doit être décidé, pourquoi pas dans le square qui sera créé dans le réaménagement du quartier de nouveau Palais de Justice.




Les phases préalables à l'intégration concrète d'une œuvre dans l'espace urbain sont longues et diverses, les actions de coordination peuvent être particulièrement complexes tant les parties prenantes sont nombreuses (les artistes ou leurs proches, les services techniques des voiries de la Ville, la Police, les impétrants, les riverains, les (co-)propriétaires des bâtiments – pour le projet de street'art, l'urbanisme, etc.). Les questions de la cession des droits d'auteur et du respect du droit moral en termes de valorisation de l'œuvre deviennent primordiales à prendre en considération car les risques de litiges se multiplient, ainsi que les coûts pour les gérer.

S'agissant des coûts liés à l'objectif, la prévision de budgets pour les dépenses d'entretien des œuvres doit nécessairement être réfléchi en parallèle des projets d'acquisition, ces coûts d'entretien sont particulièrement onéreux mais les œuvres doivent rester en état.

La problématique du vandalisme est également importante dans la réflexion d'intégration, les chaises poèmes en ont fait les frais.

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE

Objectif stratégique N° 22 Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.3. Conférer une identité visuelle propre aux différents quartiers de la ville par la mise en place d'illuminations spécifiques lors des fêtes de fin d'année		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
22.3.1. Diminuer les coûts de consommation électrique due aux éclairages de fin d'année traditionnels (achat ampoules LED)	Diminution de la facture de consommation énergétique annuelle due aux éclairages de fin d'année.	 Diminution grâce à l'acquisition progressive d'ampoules LED pour les éclairages de fin d'année
22.3.2. Contribuer à une meilleure attractivité de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> • par un éclairage mieux adapté aux préoccupations « d'économie durable » de notre société ; • par la création d'une ambiance dédiée à chaque espace public concerné ; • par la création d'une ambiance dédiée aux fêtes de fin d'année. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Achat et placement d'éclairages LED pour les illuminations de fin d'année ; 2. Déclinaison, selon les quartiers, du choix des ambiances de lumières diffusées par les ampoules LED. 	 <ol style="list-style-type: none"> 1. Acquisition effective par le service prêt matériel d'éclairages LED 2. Concertation pour la création, quartier par quartier, d'une identité lumineuse.
22.3.3. Encourager le citoyen dans sa démarche personnelle en vue de diminuer la consommation énergétique	Médiatisation de l'action afin de sensibiliser le grand public.	 Action de communication en fin d'année via une conférence de presse et un article dans le Namur magazine de décembre

Evaluation des phases réalisées

--

POUR UNE VILLE A DIMENSION HUMAINE

Objectif stratégique N° 23 Améliorer les infrastructures d'accueil des citoyens

Objectifs opérationnels 23.1. Offrir un service « guichet unique » au citoyen par la mise en œuvre de la phase 2 de la Maison des Citoyens		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>23.1.1. Mieux répartir et partager l'espace pour garantir un accueil plus clair, une meilleure lisibilité de l'espace et de ses fonctions et permettre de consacrer un espace clair à l'information générale et aux expositions thématiques</p>	Réalisation concrète des travaux de la phase 2.	<p>☑ Mise en place opérationnelle en octobre 2014, inauguration en octobre 2015</p>
<p>23.1.2. Augmenter l'offre de services orientés « citoyen » par la présence des services : pavillon de l'aménagement urbain, enquêtes publiques, cartes riverains, permanence logement, bureaux de confidentialité de la cohésion sociale, réservation de salles communales etc pour offrir un maximum de services sur un espace unique, sécurisé dans son accès et dans la gestion de l'information donnée</p>	Mise à disposition de la nouvelle offre de services.	<p>➡ En 2014, le pavillon (cf. objectif 23.2.1.) et les permanences des services Logement et Cohésion sociale ont été déplacées à la Maison des Citoyens (bureaux de confidentialité). En 2015, les réservations pour la brocante de Jambes les ont rejoints ainsi que l'écrivain public, les permanences des SPF, les inscriptions aux plaines et aux stages sports-jeunesse. L'offre de services pour les cartes de riverains et les réservations des salles communales reste pour le moment aux étages.</p>
<p>23.1.3. Organiser une nouvelle circulation entre les services pour permettre un parcours plus intuitif</p>	Diminution des interventions d'orientations données par le Centre info et les stewards. Diminution des plaintes	<p>☑ Opérationnalisation du principe de la rue numérotée pair / impair et amélioration de l'affiche directionnel</p>

<p>23.1.4. Simplifier l'interaction front et back office</p>	<p>Augmentation de la polyvalence des agents.</p>	<p>➡ L'interaction se poursuit en continu par des rencontres visant l'analyse des incidents pour l'amélioration des procédures et la rédaction de nouvelles procédures permettant d'accroître la polyvalence.</p>
<p>23.1.5. Mettre en service une nouvelle gestion de files par compétences pour accroître l'offre de services par agent</p>	<p>Augmentation du nombre de dossiers délivrés.</p>	<p>☑ L'augmentation des services présents dans la Maison des citoyens implique une augmentation des services rendus. L'objectif est de diminuer le temps d'attente en augmentant la polyvalence des agents. La nouvelle gestion des files est opérationnelle ainsi que le rappel automatique à l'intention des citoyens pour les RDV du samedi matin.</p>
<p>23.1.6. Créer une nouvelle salle de réunion par une meilleure répartition des bureaux de back office</p>	<p>Taux d'occupation de la salle de réunion.</p>	<p>☑ La nouvelle salle de réunion est opérationnelle. Son agenda de réservation affiche déjà complet.</p>

Evaluation des phases réalisées

La finalisation de la phase 2 de la maison des Citoyens a permis d'améliorer l'accueil offert de par le panel de service accessible en un endroit unique (concept du one stop shop).
Un processus d'amélioration continu est en cours pour travailler sur la quantité et la qualité des services offerts (procédure, temps d'attente, gestion des incidents, etc.)
Proposition de supprimer l'action 23.1.6 de la fiche car elle semble manquer de pertinence par rapport au projet global.

POUR UNE VILLE A DIMENSION HUMAINE

Objectif stratégique N° 23 Améliorer les infrastructures d'accueil des citoyens

Objectifs opérationnels 23.2. Assurer un dialogue constructif avec les citoyens sur les projets d'aménagement envisagés		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
23.2.1. Aménager et gérer un Pavillon de l'Aménagement urbain à la Maison des citoyens, à l'horizon 2014	1. Pavillon ouvert, 2. Nombre d'événement organisé 3. Existence d'un programme d'activité	<input checked="" type="checkbox"/> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inauguration du pavillon le 09 mars 2015 2. 12 événements organisés en 2015 3. Une programmation est prévue pour 2016, sur base de l'évaluation du fonctionnement de la première année (approuvé au CE du 17 décembre 2015).

Evaluation des phases réalisées

Extrait du document « pavillon de l'aménagement urbain programmation 2016 » :

« Si les activités sont nombreuses et les relais sur le Web relativement encourageants, force est de constater que la fréquentation du lieu (et de certaines activités) est loin d'être optimale. En outre, un manque d'effectifs et une surcharge de travail a parfois été défavorable à l'équipe en termes de communication. Des efforts ont donc été consentis depuis octobre 2015 pour exploiter l'outil à pleine capacité...ceci d'autant plus que l'année 2016 sera riche en concrétisation de grands projets. En outre, d'autres facteurs tels que le départ à la pension d'un des agents de l'Espace participation et le réaménagement des bureaux du service Information et Communication ont amené à repenser globalement l'organisation de l'équipe en charge du Pavillon. »

Depuis octobre 2015, l'appui de l'équipe de l'espace participation pour les animations et la communication devrait constituer une plus-value.

POUR UNE VILLE A DIMENSION HUMAINE

Objectif stratégique N° 24 Promouvoir la cohésion sociale au cœur de notre projet de ville

Objectifs opérationnels 24.1. Retisser des liens pour un mieux vivre ensemble		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>24.1.1. Organisation d'un accueil et d'un accompagnement psychomédicosocial à l'égard de tous les citoyens dont, en particulier, les personnes les plus fragilisées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de personnes accueillies aux permanences annuellement 2. Nombre total annuel de nuitées à l'abri de nuit 3. Nombre de personnes suivies par les équipes de travailleurs sociaux annuellement 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En 2015 : 5772 personnes 2. En 2015 : 9.956 nuitées 3. En 2015 : 4187
<p>24.1.2. Gestion de la diversité et de la différence culturelle, intergénérationnelle, de genre, de handicap et éveil à la citoyenneté</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de dossiers suivis sur l'année par la médiation (pôles interculturel, logement, dans la cité) 2. Nombre de demandes individuelles pôles aînés et handicap annuel 3. nombre d'actions à visée collective menées par domaine : interculturel/intergénérationnel/genre/handicap (annuellement au moins 1 action par domaine par an) 4. nombre total de personnes ayant bénéficié sur l'année d'activités sportives spécifiques et adaptées 5. nombre de groupe et de caravanes accueillies des gens du voyage annuellement 6. nombre annuel d'animation à la citoyenneté et à la démocratie 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1359 2. 182 3. Interculturalité : 10 ; intergénérationnel : 9 ; de genre : 3 ; handicap : 10 4. 803 personnes différentes 5. 7 groupes et 81 caravanes 6. 30 animations pour 608 habitants
<p>24.1.3. Actions et animations socio-éducatives, socio-préventives et citoyennes au sein des quartiers à haute densité de population</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un programme annuel d'activités par quartier ciblé 2. Existence d'au moins une activité par semaine par groupe cible dans chacun des quartiers 	<p style="text-align: center;">➔</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui, chaque équipe doit proposer au début de chaque année sa planification d'activités 2. Oui, cet indicateur est un minima qui est atteint actuellement

	<p>3. Organisation d'une école des devoirs par quartiers</p> <p>4. Réalisation ou soutien d'actions naissant de la concertation locale</p> <p>5. Existence d'au moins une action intergroupes et ou inter-quartiers sur l'année</p> <p>6. Réalisation d'un travail de pré et d'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>3. Oui, chaque quartier propose une école des devoirs</p> <p>4. Oui, chaque quartier soutien au moins une activité par année proposée par un comité de quartier</p> <p>5. Oui, chaque année au moins une activité mixant les publics est organisée (ex : le marché de Noël des quartiers)</p> <p>6. En 2014 : Evaluation du projet Relance et aménagements En 2015 : Fin du projet Relance – Elargissement du partenariat et élaboration de nouvelles modalités de collaboration En 2016 : Evaluation et nouveau cadre de travail : lancement du groupe de travail « ISP dans les quartiers » au sein de la plateforme partenariale namuroise du Forem et implémentation d'un projet pilote dans les quartiers des Balances et de Basse-Enhaive avec sensibilisation et formation des travailleurs à la dimension ISP</p>
--	---	--

Evaluation des phases réalisées

Les actions menées dans cet objectif sont financées pérennes, leur calendrier de réalisation ne dépend pas directement du PST et sont pour une bonne partie financées par différents subsides, en mettant l'accent sur la consolidation des actions déjà menées dans les précédentes programmations.

La tendance constatée par les travailleurs et leurs responsables va vers une augmentation des demandes d'accompagnement psychosociaux auxquelles les équipes ne peuvent répondre en totalité car elles sont saturées : les prises en charge sont à leur niveau maximum, notamment au vu de la complexification des situations vécues par les publics (nouveaux phénomènes, multi-problématiques).

L'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage en 2015 fut un événement phare de la période écoulée concrétisant des années de préparation.

Une difficulté particulière fut vécue dans les quartiers : la mise en danger des écoles des devoirs faute de financement par voie de subside. Un appel à volontaires a été réalisé et grâce à la coopération les écoles de devoirs furent maintenues.

Les gardiens de la paix utilisent désormais des tablettes numériques pour l'encodage des constats liés aux problèmes de voiries, d'équipement urbain et d'environnement. Ils sont connectés en permanence au logiciel transversal utilisé par tous les services concernés, modernisant et optimisant considérablement leur mode opératoire. Ainsi, les campagnes de sensibilisation contre le vol à la tire et les vols de et dans les véhicules ont pu être intensifiées. Les collaborations avec la police pour la surveillance habilitée aux abords des écoles se sont accrues par une planification concertée des présences des différents services.

La proportion de public jeune (14-21 ans) usagers de drogue a augmenté largement : un projet d'accompagnement spécifique pour cette tranche d'âge a été mis en place pour répondre à la forte demande de manière ciblée.

La mise en place du dispositif SAC aboutit quant à elle peu à peu par la révision du RGP en 2015 et la formation des agents sanctionneurs début 2016.

POUR UNE VILLE A DIMENSION HUMAINE

Objectif stratégique N° 24 Promouvoir la cohésion sociale au cœur de notre projet de ville

Objectifs opérationnels 24.2. Développer une politique de prévention urbaine visant l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
24.2.1. Présence régulière des gardiens de la paix sur les sites sensibles et rédaction de constats pour les problèmes liés à la voirie, l'équipement urbain et l'environnement sur le territoire local	1. Nombre annuel total de constats (>ou = à 1800) 2. Nombre de surveillance habilitée auprès d'une école identifiée au cours d'une année (> ou = 300 par an)	↻ 1. EN 2015 : 1946 2. EN 2015 : 356
24.2.2. Information et sensibilisation des citoyens à la sécurité urbaine	1. Nombre de campagne de sensibilisation et d'information menée par an (> ou = à 3 par an) 2. Nombre total de supports distribués par an	↻ 1. EN 2015 : oui 3 2. EN 2015 : 2500 flyers + 100 affiches
24.2.3. accueil et suivi individuel psychosocial des usagers de drogues et des proches	1. Nombre d'usagers et proches d'usagers accueillis par an 2. Nombre d'entretiens avec des usagers et de proches d'usagers par an	↻ 1. EN 2015 : 646 2. EN 2015 : 2262
24.2.4 Campagne de sensibilisation à l'égard des violences intrafamiliales (VIF), soutien aux professionnels de première ligne, formations « VIF » à l'égard des professionnels confrontés à la problématique	1. Réalisation d'une campagne par an 2. Nombre de dossiers d'accompagnement des professionnels par an 3. Nombre de formations organisées par an 4. Nombre de participants aux formations	↻ 1. EN 2015 : oui 2. EN 2015 : 592 3. EN 2015 : 8 4. EN 2015 : 65
24.2.5. Accompagnement et encadrement de prestataires sanctionnés dans le cadre des mesures judiciaires alternatives	1. Nombre total d'heures de prestations effectuées sur une année 2. Nombre de dossiers ouverts par an	↻ 1. EN 2015 2. EN 2015

<p>24.2.6. Mise en place du dispositif Sanctions Administratives Communales (SAC)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de réunions interdépartementales 2. Nombre de réunions logistiques opérationnelles 3. Participation au volet communication transversal 	<p style="text-align: center;">➡</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. EN 2015 : 6 2. EN 2015 : 4 3. EN 2015 : 6
--	--	---

Evaluation des phases réalisées

Les actions menées dans cet objectif sont financées pérennes, leur calendrier de réalisation ne dépend pas directement du PST et sont pour une bonne partie financées par différents subsides, en mettant l'accent sur la consolidation des actions déjà menées dans les précédentes programmations.

La tendance constatée par les travailleurs et leurs responsables va vers une augmentation des demandes d'accompagnement psychosociaux auxquelles les équipes ne peuvent répondre en totalité car elles sont saturées : les prises en charge sont à leur niveau maximum, notamment au vu de la complexification des situations vécues par les publics (nouveaux phénomènes, multi-problématiques).

L'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage en 2015 fut un événement phare de la période écoulée concrétisant des années de préparation.

Une difficulté particulière fut vécue dans les quartiers : la mise en danger des écoles des devoirs faute de financement par voie de subside. Un appel à volontaires a été réalisé et grâce à la coopération les écoles de devoirs furent maintenues.

Les gardiens de la paix utilisent désormais des tablettes numériques pour l'encodage des constats liés aux problèmes de voiries, d'équipement urbain et d'environnement. Ils sont connectés en permanence au logiciel transversal utilisé par tous les services concernés, modernisant et optimisant considérablement leur mode opératoire. Ainsi, les campagnes de sensibilisation contre le vol à la tire et les vols de et dans les véhicules ont pu être intensifiées. Les collaborations avec la police pour la surveillance habilitée aux abords des écoles se sont accrues par une planification concertée des présences des différents services.

La proportion de public jeune (14-21 ans) usagers de drogue a augmenté largement : un projet d'accompagnement spécifique pour cette tranche d'âge a été mis en place pour répondre à la forte demande de manière ciblée.

La mise en place du dispositif SAC aboutit quant à elle peu à peu par la révision du RGP en 2015 et la formation des agents sanctionneurs début 2016.

POUR UNE VILLE A DIMENSION HUMAINE

Objectif stratégique N°25 Améliorer l'offre et la qualité de logements

Objectifs Opérationnels 25.1. Développer l'offre des logements publics		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
25.1.1. Rédiger l'ancrage communal 2014 - 2016 incluant un maximum de logements d'insertion et de transit, de logements pour familles nombreuses, pour les PMR, etc.	Adoption par le Gouvernement wallon.	✓ Ancre communal 2014-2016 adopté par le Gouvernement wallon pour 86 nouveaux logements publics
25.1.2. Investir dans la création de logements sociaux via les projets structurants définis par la Ville	Attribution du marché.	↻ A l'étude à travers le projet immobilier à l'ilot Rogier
25.1.3. Créer une plateforme logement intégrant les opérateurs de l'urbanisme, la Régie foncière, l'Aménagement du territoire, le CPAS, les SLSP...	Nombre de réunions.	✓ La plate-forme existe, réunion annuelle.

Evaluation des phases réalisées

Les mesures se mettent en place et s'améliorent au fur et à mesure. Les premiers effets se marquent au cas par cas mais l'impact global ne sera visible qu'à long terme.

POUR UNE VILLE A DIMENSION HUMAINE

Objectif stratégique N°25 Améliorer l'offre et la qualité de logements

Objectifs Opérationnels 25.2. Augmenter la qualité de l'offre de logements sur le territoire namurois en favorisant la cohésion sociale		
<p>25.2.1. Mettre en place un service de conseil aux propriétaires pour la division de logements en vue de la mise en application des règles du schéma de structure quant à la typologie des logements.</p>	<p>Nombre de contacts préliminaires à la division.</p>	<p>☑ Mise en place d'une procédure commune entre les services Urbanisme et Logement pour la remises d'avis concertés sur la division des immeubles. Création du guide « ligne de conduite sur la division d'immeubles existants en plusieurs logements »</p>
<p>25.2.2. Créer un observatoire du logement communal.</p>	<p>Publication de données.</p>	<p>⊖ Plutôt qu'un observatoire, une plate-forme logement est mise sur pied dans une visée de partage des bonnes pratiques et des connaissances.</p>
<p>25.2.3. Soutenir des nouveaux leviers d'action : captation de logements, prises en gestion de logement (comme les AIS et l'AIStudent). A mettre en lien avec le travail d'identification des immeubles-logements inoccupés</p>	<p>Nombre de logements mis à disposition</p>	<p>↻ En cours via le groupe liaison logement</p>
<p>25.2.4 Améliorer l'info conseil logement par la recherche de nouveaux partenaires pour les séances d'info bail et organiser un point de contact et d'information pour les propriétaires – bailleurs.</p>	<p>Point de contact Organisation d'une permanence.</p>	<p>☑ Organisation systématique de permanence depuis octobre 2014, au sein de la maison des Citoyens</p>
<p>25.2.5. Analyser la cohérence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un projet pilote d'habitat permanent encadré ; • d'un projet de logement étudiants/touristes/urgences sociales. 	<p>Concours d'idées.</p>	<p>↻ Réflexions menées sur des projets logements innovants comme le community land trust ou abbey field</p>

<p>25.2.6. Collaborer avec les SLSP (Sociétés de Logement de Service Public) pour apporter une réponse globale « vie de quartier » lors des appels à projets.</p>	<p>Financement par la Région Wallonne.</p>	<p>➡ Collaboration avec le Foyer namurois en vue de la création de logements publics sur le site de l'îlot Rogier</p>
<p>25.2.7 Accompagner les familles expulsées (prévention et suivi).</p>	<p>Nombre de familles accompagnées.</p>	<p>➡ Une centaine de situations sont accompagnées chaque année</p>

Evaluation des phases réalisées

Les mesures se mettent en place et s'améliorent au fur et à mesure. Les premiers effets se marquent au cas par cas mais l'impact global ne sera visible qu'à long terme.

POUR UNE VILLE A DIMENSION HUMAINE

Objectif stratégique N°25 Améliorer l'offre et la qualité de logements

Objectifs Opérationnels 25.3. Contrôler les dérives immobilières, fraudes sociales et fiscales liées à la domiciliation et au logement		
<p>25.3.1 Mettre en œuvre un volet « logements inhabitables » dans le cadre de la taxe sur les immeubles inoccupés conformément à l'article 80 du Code wallon du logement.</p>	<p>Approbation de la taxe.</p>	<p>☑ Taxe non applicable comme telle mais application de la taxe communale annuelle sur les immeubles inoccupés pour les exercices 2014 à 2019. Mise en application des SAC, les premiers constats sont prévus pour 2016.</p>
<p>25.3.2. Utiliser le mécanisme des amendes administratives prévues par l'article 200 bis du Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable - CWLHD applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux propriétaires et bailleurs qui permettent l'habitation dans un logement dont l'interdiction d'accès ou d'occupation a été déclarée par le Bourgmestre ; • à toute personne qui fait obstacle à l'exercice des missions des agents communaux agréés ; • au bailleur qui loue ou met en location un logement soumis au permis de location sans l'avoir obtenu ; • au bailleur qui, après obtention d'un permis de location, contrevient à une disposition du Code Wallon du Logement. 	<p>Nombre de cas.</p>	<p>☑ Mise en place de la procédure par la déclaration au service wallon compétent d'une situation pouvant donner lieu à une amende</p>

Evaluation des phases réalisées

Les mesures se mettent en place et s'améliorent au fur et à mesure. Les premiers effets se marquent au cas par cas mais l'impact global ne sera visible qu'à long terme.

Objectif stratégique N°25 Améliorer l'offre et la qualité de logements

Objectifs Opérationnels 25.4. Appliquer les charges d'urbanisme		
25.4.1 Instaurer des charges d'urbanisme pour le financement du logement public	1. Analyse juridique ; 2. Adoption du règlement.	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place depuis septembre 2015 de l'Engagement Logement

Evaluation des phases réalisées

Les mesures se mettent en place et s'améliorent au fur et à mesure. Les premiers effets se marquent au cas par cas mais l'impact global ne sera visible qu'à long terme.


Objectif stratégique N°25 Améliorer l'offre et la qualité de logements

Objectifs Opérationnels 25.5. Lutter contre l'abus commis par certains propriétaires à l'égard de citoyens en situation précaire et lutter contre les logements fictifs à l'origine de fraude administrative		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
25.5.1. Intensifier les collaborations entre les partenaires du Groupe Liaison Logement + Urbanisme (GLL +U)	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement d'un organigramme ; Encodage systématique et concerté des décisions dans les logiciels Saphir et urbain et utilisation généralisée des outils de suivi partagés ; Mise à disposition d'outils cartographiques et informatiques via Popugis. 	✓ Les collaborations se sont formalisées et sont étroites, à tel point que le nombre de dossier à suivre explose. Priorité est donnée au cas graves.
25.5.2. Développer des leviers extérieurs tels que : <ul style="list-style-type: none"> Cadastre, ONEM, Notaires, Poste, Parquet. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en considération des réévaluations cadastrales proposées par l'indicateur communal et les PV pour infractions urbanistiques établis par l'EPI ; Intégration de la lutte contre la fraude sociale initiée par l'ONEM ; Sensibilisation des notaires à la prise en compte des infos GLL lors des transactions ; Renforcer les dossiers traités via le protocole de collaboration commun. 	↻ Cadastre : lien quotidien ONEM : interpellation hebdomadaire Notaires : contacts au cas par cas Parquet : convention de collaboration Poste : réunion thématique sur le lien entre la DB « Roma » et le RN et « best adress ».
25.5.3. Identifier des logements à préserver	Repérage des maisons unifamiliales dans le fichier RN.	✓ Identification des maisons unifamiliales via le code « jaune » du fichier habitations liés au RN
25.2.4. Créer de nouveaux outils d'analyse	Nouveau formulaire de demande d'enquête de domicile et nouvelle annexe liée aux informations logement.	↻ Nouveau formulaire 2016 opérationnel suite aux formations organisées avec les Inspecteurs de Police

--	--	--

Evaluation des phases réalisées

Les mesures se mettent en place et s'améliorent au fur et à mesure. Les premiers effets se marquent au cas par cas mais l'impact global ne sera visible qu'à long terme.

<p>25.2.4. Créer de nouveaux outils d'analyse</p>	<p>Nouveau formulaire de demande d'enquête de domicile et nouvelle annexe liée aux informations logement.</p>	<p> Nouveau formulaire 2016 opérationnel suite aux formations organisées avec les Inspecteurs de Police</p>
--	---	--

Evaluation des phases réalisées

Les mesures se mettent en place et s'améliorent au fur et à mesure. Les premiers effets se marquent au cas par cas mais l'impact global ne sera visible qu'à long terme.

Objectif stratégique N°25 Améliorer l'offre et la qualité de logements

Objectifs Opérationnels 25.4. Appliquer les charges d'urbanisme		
25.4.1 Instaurer des charges d'urbanisme pour le financement du logement public	3. Analyse juridique ; 4. Adoption du règlement.	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place depuis septembre 2015 de l'Engagement Logement

Evaluation des phases réalisées

Les mesures se mettent en place et s'améliorent au fur et à mesure. Les premiers effets se marquent au cas par cas mais l'impact global ne sera visible qu'à long terme.

Objectif stratégique N°25 Améliorer l'offre et la qualité de logements

Objectifs Opérationnels 25.5. Lutter contre l'abus commis par certains propriétaires à l'égard de citoyens en situation précaire et lutter contre les logements fictifs à l'origine de fraude administrative		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
25.5.1. Intensifier les collaborations entre les partenaires du Groupe Liaison Logement + Urbanisme (GLL +U)	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un organigramme ; • Encodage systématique et concerté des décisions dans les logiciels Saphir et urbain et utilisation généralisée des outils de suivi partagés ; • Mise à disposition d'outils cartographiques et informatiques via Popugis. 	✓ Les collaborations se sont formalisées et sont étroites, à tel point que le nombre de dossier à suivre explose. Priorité est donnée au cas graves.
25.5.2. Développer des leviers extérieurs tels que : <ul style="list-style-type: none"> • Cadastre, • ONEM, • Notaires, • Poste, • Parquet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération des réévaluations cadastrales proposées par l'indicateur communal et les PV pour infractions urbanistiques établis par l'EPI ; • Intégration de la lutte contre la fraude sociale initiée par l'ONEM ; • Sensibilisation des notaires à la prise en compte des infos GLL lors des transactions ; • Renforcer les dossiers traités via le protocole de collaboration commun. 	↻ Cadastre : lien quotidien ONEM : interpellation hebdomadaire Notaires : contacts au cas par cas Parquet : convention de collaboration Poste : réunion thématique sur le lien entre la DB « Roma » et le RN et « best adress ».
25.5.3. Identifier des logements à préserver	Repérage des maisons unifamiliales dans le fichier RN.	✓ Identification des maisons unifamiliales via le code « jaune » du fichier habitations liés au RN
25.2.4. Créer de nouveaux outils d'analyse	Nouveau formulaire de demande d'enquête de domicile et nouvelle annexe liée aux informations logement.	↻ Nouveau formulaire 2016 opérationnel suite aux formations organisées avec les Inspecteurs de Police

Evaluation des phases réalisées

Les mesures se mettent en place et s'améliorent au fur et à mesure. Les premiers effets se marquent au cas par cas mais l'impact global ne sera visible qu'à long terme.

Pour une Ville à dimension humaine

Objectif stratégique N° 26 Apporter un plus grand soin à la mémoire de nos défunts

Objectifs opérationnels 26.1. Mettre en œuvre un meilleur entretien des cimetières en visant la conformité des infrastructures selon le Décret wallon sur les funérailles et sépultures 2009		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
26.1.1. Rédiger un nouveau : <ul style="list-style-type: none"> • règlement communal sur les funérailles et sépultures ; • règlement finances y lié. 	Adoption des nouveaux règlements par le Conseil communal.	<input checked="" type="checkbox"/> Adoption des nouveaux règlements en 2013
26.1.2. Redéfinir les missions des différents services actifs dans la gestion tant administrative que technique des cimetières	Adoption du texte récapitulatif par les Echevins, Chefs de Département et Chefs de service.	<input checked="" type="checkbox"/> Les missions ont été redéfinies, le texte récapitulatif a été validée par la ligne hiérarchique et le Collège
26.1.3. Participer à la commémoration 14–18 par des appels à projet initiés par la Région wallonne	Réalisation des appels à projet octroyés par la Région wallonne.	<input type="checkbox"/> Le projet n'a pas été retenu, mais des actions sont entreprises : entretien de la parcelle militaire française, de monuments commémoratifs, de la pelouse d'honneur, ainsi que la remise en état de la parcelle des victimes du bombardement d'août 44
26.1.4. Etablir une liste des sépultures d'intérêt historique local – SIHL	Vote de la liste SIHL par le Collège communal.	<input type="checkbox"/> La liste est en cours de réalisation : 27 cimetières sur 30 ont été analysés pour donner une pré-liste à affiner. L'objectif est de la terminer d'ici fin 2016 pour l'ensemble des cimetières sauf celui de Namur (dit de Belgrade) à réaliser pour fin 2017
26.1.5. Gérer le patrimoine funéraire	Repérage des sépultures d'intérêt patrimonial à préserver par l'affectation à une gestion technique (ossuaire, stèle mémorielle etc...).	<input type="checkbox"/> En cours
26.1.6. Poursuivre l'affichage des sépultures pour aider à une	Affichage sur chacun des 30 cimetières.	<input type="checkbox"/> Affichage chaque année à la Toussaint.



gestion technique plus souple		
-------------------------------	--	--

Evaluation des phases réalisées

La gestion de l'espace disponible dans les cimetières est un réel enjeu. L'évolution des pratiques et l'augmentation des demandes de crémation engendrent une occupation moindre. Mais l'augmentation du nombre de décès (pyramide des âges des namurois), la migration funéraire (augmentation des demandes extérieures vu la qualité des infrastructures namuroises) et la densification des quartiers augmente la vitesse de saturation des sols qu'il convient d'anticiper.

Pour une Ville à dimension humaine

Objectif stratégique N° 26 Apporter un plus grand soin à la mémoire de nos défunts


Objectifs opérationnels 26.2 Respecter les normes décrétales (Décret 2009) pour chaque cimetière en termes d'infrastructures : ossuaires, columbariums, aires de dispersion, stèles commémoratives, parcelles des étoiles et caveaux d'attente		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
26.2.1. Créer et maintenir à jour la base de données des registres des cimetières et des plans sous support informatique.	Accessibilité des données et plans.	 Les données sont encodées informatiquement chaque jour. L'encodage informatique s'étend aux archives. Avec la collaboration des géomètres, 17 cimetières sur 30 sont cartographiés.
26.2.2. Planifier le placement des sépultures supplémentaires comme : columbarium, urnes, stèles commémoratives, ossuaires.	Nombre de sépultures créées Disponibilité des sépultures.	 La planification se poursuit, en 2015 : Interventions du STV : 6 aménagements d'ossuaire 2 sablages d'ossuaires Sablage de la croix du cimetière de Malonne Placement stèle pour l'aire de dispersion à Wépion et ménagement d'un caveau d'attente Transformation d'un caveau pour la création d'un ossuaire à Malonne Transformation d'un caveau en caveau des fœtus à Namur. Par marchés : 24 columbariums créés ; 13 ossuaires ; 9 aires de dispersion réaménagées

Evaluation des phases réalisées

La gestion de l'espace disponible dans les cimetières est un réel enjeu. L'évolution des pratiques et l'augmentation des demandes de crémation engendrent une occupation moindre. Mais l'augmentation du nombre de décès (pyramide des âges des namurois), la migration funéraire (augmentation des demandes extérieures vu la qualité des infrastructures namuroises) et la densification des quartiers augmente la vitesse de saturation des sols qu'il convient d'anticiper.

POUR UNE VILLE À DIMENSION HUMAINE

Objectif stratégique N° 27 Améliorer l'accès à l'information à destination de la jeunesse

Objectifs opérationnels 27.1. Réaliser un diagnostic de l'offre d'animation jeunesse		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
27.1.1. <ul style="list-style-type: none">Réaliser un inventaire de l'ensemble des activités à l'attention de la jeunesse (publiques, privées et associatives)Evaluation quantitative et géographique de l'offre d'activités	<ol style="list-style-type: none">Inventaire réaliséEvaluation réalisée	 Nouvel inventaire à réaliser en 2016, les résultats s'intégreront dans la refonte du site internet de la Ville.

Evaluation des phases réalisées

La réalisation de ce projet est en interdépendance avec la refonte du site internet prévue en 2016.

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 28 Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.1. Valoriser les entreprises et les entrepreneurs, sensibiliser et motiver les jeunes à l'entrepreneuriat		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.1.1. Organiser un salon de l'Innovation, à destination des jeunes entrepreneurs, des écoles et des entreprises namuroises	1. Organisation effective du salon 2. Nombre de visiteurs au Salon ; 3. Nombre d'entreprises participantes.	↻ 1. Ok en 2014 et 2015, une 3 ^e édition est prévue en 2016 2. En 2014 : 1600 ; en 2015 : + de 3000 3. En 2014 : 20 ; en 2015 : 41
28.1.2. Soutenir de nouvelles formes d'e-commerce	1. Soutenir au moins 5 initiatives en lien avec l'e-commerce au cours de la réalisation du PST	↻ 1. 1 conférence en 2013 sur les aides en Wallonie pour le développement de l'e-commerce ; 1 séance d'information en 2014 avec l'UCM sur le référencement web ; réflexion sur le développement d'une plate-forme d'e-commerce pour les commerçants locaux (cette piste a été abandonnée suite à diverses réunions Dynamique urbaine)

Evaluation des phases réalisées

Le taux de participation du salon NINO, aussi bien du côté des exposants que des visiteurs, a doublé entre la 1^e et la 2^e édition, ce qui tend à confirmer l'intérêt de la démarche. La réussite de la 3^e édition permettra certainement de confirmer le salon dans sa pérennité.

Cet objectif opérationnel a été transféré du DVP au DAU pour une meilleure synergie d'action.

L'action de soutien aux nouvelles formes d'e-commerce se concrétise plus timidement. Des partenariats avec l'UCM, Nearshop/AWT n'ont pas débouché sur d'autres actions. Une réflexion a été menée sur l'utilité de développer une plateforme web réunissant les commerçants locaux mais a été abandonnée suite à diverses réunions « Dynamique urbaine »

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 28 Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.2. Valoriser l'artisanat local		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.2.1. Augmenter la visibilité des artisans namurois	1. Existence d'un répertoire des artisans namurois ; 2. 3 actions de promotion réalisées au cours de la réalisation du plan.	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Un répertoire d'une cinquantaine d'artisans a été réalisé par le service. La diffusion de ce répertoire reste à définir. 2. ArtisaNamur s'organise annuellement au Beffroi depuis 2010 et offre une vitrine à une vingtaine d'artisans namurois. Partenariat Ville avec Artisanart : 10 stands gratuits offerts aux artisans namurois en 2013 et 2014 Soutien à la Vitrine des Artisans (mise en valeur du lauréat namurois en 2015)

Evaluation des phases réalisées

L'augmentation de la visibilité des artisans se réalise, toutefois cela reste assez confidentiel puisqu'il s'agit du même réseau d'artisans mis en lumière chaque année et c'est le secteur de l'artisanat d'art qui est le mieux représenté. Un répertoire existe mais il devrait pouvoir être étoffé et diffusé, certainement via le nouveau site internet.

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 28 Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.3 Définir un plan stratégique de développement économique : schéma communal de développement commercial		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.3.1. Mener une étude afin d'identifier les meilleurs axes de développement économique pour Namur	1. Attribution du marché d'étude à un auteur de projet 2. Etude réalisée par l'auteur de projet désigné 3. Schéma communal de développement commercial défini	🟢 1. Préparation du CSC en cours 2. Sera réalisé lorsque l'étape précédente sera terminée 3. Sera réalisé à la clôture de l'étape précédente.

Evaluation des phases réalisées


L'étude à réaliser par un auteur de projet agréé pourra démarrer en 2016, les budgets nécessaires étant prévus à cet exercice. Le schéma communal de développement commercial se mute en schéma d'attractivité commerciale.

Le schéma de structure contient déjà toutes les recommandations pour encadrer la délivrance des permis d'implantation commerciale en terme de planification, l'élaboration d'un SCDC présente donc peu d'intérêt, par conséquent, il est plus intéressant d'élaborer un SCA qui se veut plus pragmatique en proposant des actions concrètes à des fins de dynamisation du commerce sur l'ensemble du territoire.

Cet objectif a été transféré du DVP au DAU pour une meilleure synergie d'action.

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 28 Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.4 Promouvoir l'accès de tous les publics à l'information et aux services destinés à l'orientation professionnelle, et à la création d'entreprise		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.4.1. Favoriser le développement de la Cité des métiers	<ol style="list-style-type: none">1. création d'une asbl destinée à animer et gérer le site et ses projets2. implantation de la Cité des métiers	 <ol style="list-style-type: none">1. Création de l'asbl Namur, Capital de Métiers en 20142. Construction de locaux pour accueillir la vitrine de la Cité des Métiers à l'Espace Rogier, grâce à un subside Wallon
Evaluation des phases réalisées		

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 29 Développer l'attractivité touristique de Namur

Objectifs opérationnels 29.1. Améliorer l'accueil touristique		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
29.1.1 Installer un relais Centre info Tourisme à la gare	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation du Centre Info en augmentation avec les années ; • Augmentation de la fréquentation de nos attractions; • Augmentation de la satisfaction des touristes observée dans le cadre des enquêtes de satisfaction. 	<input checked="" type="checkbox"/> Le Centre Info Tourisme à la gare a été inauguré en août 2014. Une meilleure signalétique doit permettre de le rendre plus accessible. Le Centre Info Tourisme gare a comptabilisé un chiffre total de 7.593,11 € de ventes pour 2015 et un nombre de visiteurs de 22.712 personnes.
29.1.2. Mettre en place une aire pour motor-homes et de zones de stationnement pour les autocaristes	Taux de satisfaction des autocaristes et des motor-homistes.	<input checked="" type="checkbox"/> L'aire de services réservée au motor-homes a été inaugurée en juillet 2014. Depuis l'ouverture, 112 utilisations de la borne électricité ont été comptabilisées.

Evaluation des phases réalisées

Une note stratégique sur les enjeux touristiques de Namur de Namur a été validée en Collège en octobre 2015 pour cibler aux mieux les actions en fonction des atouts namurois. Le succès de Cap estival en a fait un événement récurrent, il devra de déplacer pour sa saison 2016 vu les travaux à entreprendre à la Confluence.

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 29 Développer l'attractivité touristique de Namur

Objectifs opérationnels 29.2. Développer le tourisme autour des berges et de ses cours d'eau		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>29.2.1. Créer le concept Cap Estival</p>	<p>Fréquentation de la pointe du Grognon en augmentation avec les années.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Cap estival est un concept qui vise à dynamiser les activités organisées aux bords de Meuse et de Sambre. L'idée est rassembler, de fédérer, de promouvoir l'ensemble des animations organisées sur et autour de la Meuse et de la Sambre. Pour lancer la dynamique en 2013 et la poursuivre de manière récurrente, l'animation de la pointe du Grognon a été programmée. Le projet est devenu un événement annuel est devenu un événement annuel avec une programmation d'animation pour toute la période (Quai des arts, concerts, animations aquatiques etc.) Les partenariats s'intensifient pour animer les bords de l'eau, notamment avec Charlie's Factory qui a proposé un programme de concerts sur une scène flottante.</p> <p>La fréquentation du site internet Cap estival a triplé d'année en année, passant de +/- 600 en 2012, à 2105 en 2014 puis à 6495 en 2015, prouvant l'intérêt croissant porté au concept.</p>
<p>29.2.2. Etablir une concession entre le SPW et la Ville : le SPW est propriétaire du site de la pointe du Grognon (quais, halage et site avec la statue du Roi Albert), si la Ville souhaite poursuivre ses activités avec une gestion</p>	<p>Concession entre le SPW et la Ville relative à la pointe du Grognon.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p>La concession domaniale a été réalisée et l'occupation de la gare d'eau a été organisée de manière à ce que des bateliers développant des activités touristiques puissent y</p>

<p>autonome du site, elle doit conclure une concession avec le SPW en vue de gérer à la fois les quais, la pointe du Grognon et la zone de stationnement des bateliers</p>		<p>obtenir un emplacement (hébergement, événementiel, croisières)</p>
--	--	---

Evaluation des phases réalisées

Une note stratégique sur les enjeux touristiques de Namur de Namur a été validée en Collège en octobre 2015 pour cibler aux mieux les actions en fonction des atouts namurois. Le succès de Cap estival en a fait un événement récurrent, il devra de déplacer pour sa saison 2016 vu les travaux à entreprendre à la Confluence.

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 29 Développer l'attractivité touristique de Namur

Objectifs opérationnels 29.3. Développer le tourisme autrement, via des offres thématiques		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>29.3.1. Organiser des actions et événements liant Félicien Rops à Namur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions organisées autour de Félicien Rops ; • Fréquentation aux activités organisées autour de Rops. 	<p>☑</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Programmation Facing Time Rops/Fabre 2. 41.000 visiteurs au Musée Rops/Maison de la Culture 34.000 visiteurs à l'Eglise Saint-Loup 3 demandes de visites guidées sur 4 spécifiaient « avec les sculpture de Fabre » Nombre de voitures garées et de visiteurs (non calculables) nettement supérieur que les autres saisons à la Citadelle pour les deux sculptures.
<p>29.3.2. Développer le tourisme de mémoire (actions et événements autour de la commémoration 14-18)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions organisées dans le cadre des commémorations 14-18 ; • Fréquentation des activités organisées dans le cadre des thèmes développés. 	<p>☑</p> <ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec la Province, réhabilitation du Fort d'Emines en 2015 et visites guidées. • Organisation du Festival de musiques militaires (2014 et 2016) • Numérisation et exposition du Diorama de la Bataille de la Meuse (réunions programmées en 2016) • Partenariat pour le Namur Battlefield and kids (2015 et 2016) • Préparation de la publication « la Grande Guerre des namurois : les carnets du chanoine Schmitz »
<p>29.3.3. Faire de Namur une halte attractive pour les randonneurs à pieds et à vélo</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions entreprises pour faire de 	<p>➡</p> <p>Namur est agréé « Vélo admis » et répertoriée sur les sites promouvant le</p>

	<p>Namur une halte vélo attractive ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation des usagers vélo. 	<p>tourisme à vélo. 2016 est l'année de la Wallonie à vélo.</p>
--	---	---

Evaluation des phases réalisées

Une note stratégique sur les enjeux touristiques de Namur de Namur a été validée en Collège en octobre 2015 pour cibler aux mieux les actions en fonction des atouts namurois.
Le succès de Cap estival en a fait un événement récurrent, il devra de déplacer pour sa saison 2016 v les travaux à entreprendre à la Confluence.

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 30 Développer la politique touristique de la Citadelle

Objectifs opérationnels 30.1. Programmer à court, moyen et long termes les politiques et actions spécifiques à la Citadelle		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>30.1.1. Etablir un programme stratégique pour la Citadelle de Namur, reprenant prioritairement les grands projets stratégiques.</p>	<p>1. Document « Programme stratégique pour la Citadelle de Namur » ; 2. Mise en œuvre du programme et de ses différentes actions.</p>	<p>➡ 1. Le document existe mais uniquement en interne du service Citadelle. 2. Les actions sont mises en œuvre, notamment à travers les objectifs opérationnels 30.2 et 30.3 et à travers l'accord-cadre avec la Wallonie.</p>
<p>30.1.2. Etablir un inventaire des opérations d'entretien, de rénovation, de réparations et d'aménagements de moindre envergure à mener sur le site et sur les bâtiments dont la gestion incombe au service Citadelle.</p>	<p>1. Programme de travaux et mise en œuvre ; 2. Amélioration progressive de l'état des bâtiments et du site.</p>	<p>➡ 1. Inventaire et plan d'actions établis, en cours de mise à jour pendant le 1^{er} semestre 2016 2. Entretien quotidien et permanent du site et de ses bâtiments par la cellule technique du service</p>
<p>30.1.3. Définir une programmation sur trois ans des orientations, objectifs et actions en termes d'exploitation touristique et d'animation événementielle.</p>	<p>1. Animations ; 2. Produits permanents vendus ; 3. Nombre total de visiteurs et de participants.</p>	<p>➡ 1. Un projet de programmation annuelle d'animation est validé par le Collège chaque année 2. 33.340 produits permanents vendus en 2015 3. 38.714 visiteurs en 2015</p>

Evaluation des phases réalisées

Le programme stratégique pour la Citadelle n'a pas été finalisé et présenté officiellement au Collège, néanmoins les orientations existent et servent de feuille de route pour la gestion du site.

Une concertation plus étroite est mise en œuvre depuis mi 2015 entre le service Citadelle et le Comité Animation Citadelle afin de favoriser la transversalité et la cohérence entre les actions de ces deux entités.

Le renforcement multidisciplinaire de l'équipe a permis le développement d'un plus grand nombre de projets de qualité, notamment l'espace horeca « Made in Namur ».

Le « produit » Citadelle se développe au fil des saisons en offrant des infrastructures d'accueil de qualité et un panel d'activités variées.

POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 30 Développer la politique touristique de la Citadelle

Objectifs opérationnels 30.2. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant qu'attraction et produit touristique important pour Namur.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>30.2.1. Proposer une offre touristique complète (tous publics) et permanente (toute saison) de haut niveau scientifique et technique par le renouvellement des infrastructures d'accueil et de médiation du site et le développement d'infrastructures d'accueil et de médiation nouvelles ainsi que produits et d'outils de visites nouveaux.</p>	<p>1. Inauguration des infrastructures renouvelées et nouvelles ; 2. Commercialisation des produits de visites renouvelés et nouveaux.</p>	<p>➡ 1. Inauguration du centre visiteurs en 2015 ; renouvellement signalétique directionnelle prévue à l'été 2016 ; début de travaux des souterrains annoncés en mai 2016 (inauguration prévue en juin 2017) ; mise en lumière attribution prévue en 2016 2. Audioguides prévu pour juin 2016 Travail en cours sur les visites à destination d'un public scolaire (cahier pédagogique)</p>
<p>30.2.2. Concevoir et proposer une offre d'animations récréatives (culture et festivités) et de découverte (visites théâtralisées et spectacles historiques) et accueillir des animations récréatives (culture, sport, festivités)</p>	<p>1. Animations (nombre et fréquentation).</p>	<p>➡ Citadelle pass : 33.340 visiteurs ; balades aux flambeaux ; balades gourmandes ; offre pour le secteur MICE ; activité Halloween, Médiévales, Verdur Rock, Namur Raid, etc. Accueil d'animations : festival du cirque, cirque Bouglione, fête des Solidarités, Namur Legend, etc.</p>
<p>30.2.3. Intégrer au maximum la Citadelle dans la vie culturelle et le développement touristique et économique namurois.</p>	<p>1. Partenariats (nombre et retombées).</p>	<p>➡ Divers partenariats noués : Salon des vigneron namurois ; Facing Time Rops/Fabre ; Waterloo, the day after ; les Journées du patrimoine ; Festival Nature Namur ; Belvédère ; le Salon des loisirs pour les enfants ; etc.</p>

Evaluation des phases réalisées

Le programme stratégique pour la Citadelle n'a pas été finalisé et présenté officiellement au Collège, néanmoins les orientations existent et servent de feuille de route pour la gestion du site. Une concertation plus étroite est mise en œuvre depuis mi 2015 entre le service Citadelle et le Comité Animation Citadelle afin de favoriser la transversalité et la cohérence entre les actions de ces deux entités.

Le renforcement multidisciplinaire de l'équipe a permis le développement d'un plus grand nombre de projets de qualité, notamment l'espace horeca « Made in Namur ».

Le « produit » Citadelle se développe au fil des saisons en offrant des infrastructures d'accueil de qualité et un panel d'activités variées.

POUR UNE VILLE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 31 Favoriser l'essor culturel de Namur

Objectifs opérationnels 31.1. Favoriser l'accès à la culture pour différents publics à travers la mise en place d'outils variés		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>31.1.1. Favoriser l'accès à la Culture par diverses actions : gratuité des musées communaux, poursuivre les actions visant à initier les tout petits et les jeunes à la Culture, faciliter l'accessibilité des PMR aux activités culturelles, faciliter l'accès à la culture des publics fragilisés et d'origine étrangère à travers divers outils (stage, animation, une audio vision, maquettes tactiles) et une politique tarifaire préférentielle</p>	<p>Augmentation de la fréquentation des musées ; Augmentation de la fréquentation des musées par les tout petits et les jeunes</p>	<p>⇒ Création d'animations ciblées pour le public scolaire (3^e maternelle à 6^e primaire) et différencié en lien avec les expositions programmées. Balades contées à destination du public malvoyant et séance de cinéma en audiovison.</p>
<p>31.1.2. Créer une dynamique en matière d'événements culturels</p>	<p>Agenda précis des animations Augmentation des activités culturelles</p>	<p>⇒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une programmation culturelle variée • Existence de Namur confluent culture

Evaluation des phases réalisées

--

POUR UNE VILLE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 31 Favoriser l'essor culturel de Namur

Objectifs opérationnels 31.2. Créer un îlot culturel regroupant différentes institutions (Musée des arts décoratifs du 18ème siècle, Musée Archéologique, Musée Rops, Maison de la Poésie, Maison du conte, Cie Hypothésarts, asbl Arts forains, FIFF) autour d'un jardin commun		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
31.2.1. Rénové complètement le Musée et la mise en place d'une nouvelle muséographie pour une meilleure attractivité en relation avec le nouveau Musée Archéologique et les infrastructures communes aux deux musées (entrée, billetterie, horeca, boutique)	Augmentation de la fréquentation de nos musées ; Répertoire précis des pièces stockées par lieu de stockage	➡ Rénovation des bâtiments en cours (gros œuvre clôturé, restauration intérieure prévue en 2016) L'étude muséographique a été réalisée, en attente de concrétisation. Le lapidaire a été déménagé vers les hangars de Champion.
31.2.2. Déménager le musée archéologique de la Halle Al'Chair ;	Déménagement effectif	➡ En attente de la rénovation des bâtiments.
31.2.3. Trouver des lieux de stockage pour les pièces qui ne seront plus exposées ;	Lieux de stockage identifiés	☑ Le lapidaire a été déplacé vers les hangars de Champion.
31.2.4 Mettre en place d'une billetterie commune aux différents acteurs présents sur l'îlot, qui permettra le développement de combinés avec d'autres partenaires culturels	Nombre d'achats via la billetterie	➡ En attente de l'installation du projet global. Des premiers contacts ont été pris avec le service informatique en préparation.

Evaluation des phases réalisées

--

POUR UNE VILLE ACTIVE ET RAYONNANTE

Objectif stratégique N° 31 Favoriser l'essor culturel de Namur

Objectifs opérationnels 31. 3. Soutenir les festivités et organisations de qualité qui mettent en valeur le folklore et contribuent à animer la ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
31.3.1 Réaliser un inventaire des organismes et manifestations de promotion du folklore	Cadastre établi	✓ L'inventaire a effectivement été établi.
31.3.2. Accueillir Euroépade à Namur en 2016 : manifestation née il y a 50 ans et qui rassemble des milliers d'Européens afin de leur faire vivre leur culture populaire dans le chant et la danse, faire naître de nouvelles amitiés et s'accorder pour célébrer leur fraternisation en Europe (voir www.européade.be .)	Européade organisée	↻ Création de l'asbl Namur Eurofolk pour l'organisation de l'événement programmé du 20 au 24 juillet 2016
31.3.3. Intégrer davantage de groupes folkloriques locaux dans le défilé du Corso de Jambes	Augmentation des groupes locaux dans le Corso de Jambes	↻ Intégration du club de danse country, des Bragars et des 40 Molons. Collaboration avec la fédération des groupes folkloriques wallons pour sélectionner plus de groupes en 2016.

Evaluation des phases réalisées

Le nombre d'événements culturels programmés démontrent d'un réel essor.
 Les moyens humains et financiers disponibles pour soutenir cet effort doivent être adaptés.
 L'organisation d'Européade est un événement majeur qui offrira une vitrine internationale à Namur.

POUR LA VILLE DE DEMAIN

Objectif stratégique N° 32 Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.1. Requalifier le quartier des Casernes, à l'horizon 2020		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>32.1.1. Requalifier l'îlot Casernes (soumis à PRU approuvé par le Gvt Wallon le 3/05/2012) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la Régie des Bâtiments, du nouveau Palais de Justice ; • Lancer une opération PPP sur terrain Régie Foncière pour du parking souterrain, des logements, des commerces et un jardin public. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets définis ; • Cahier des charges et procédure de marché lancés, attribution et notification du marché, permis accordé, début et fin de chantier, travaux réceptionnés. 	<p>➡</p> <p>Accord de principe validé en Collège du 09 octobre 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau palais de justice : <p>Travaux prévus octobre 2016 (permis prolongé jusqu'en 2017 maximum)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les trois tours des Finances : <p>Nouvel accès au parking des Finances prévu mars 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet immobilier : Préparation du CSC d'opération de promotion immobilière par l'accosication momentanée IDEA consult, MSA et Serendipity
<p>32.1.2. Requalifier l'îlot Grand Manège (Grand Manège, Mess des officiers, 14-16 rue Namèche et pkg Rogier) (DBa).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets définis ; • Cahier des charges et procédure de marchés lancés, attribution et notification du marché, permis accordé, début et fin de chantier, travaux réceptionnés 	<p>➡</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au BEP le 25/05/14 • CSC relatif à la conception et la construction de l'ensemble de l'Espace Rogier validé au Conseil du 10/09/2015 • Ouverture des offres prévues 1^e trimestre 2016
<p>32.1.3. Développer un projet culturel sur l'îlot Grand Manège (spécifiquement au Grand Manège).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'occupation établie • Comité d'accompagnement du projet mis en place et tenue des réunions • Agenda d'occupation et taux de fréquentation 	<p>⊖</p> <p>A planifier pour l'ouverture du site</p>

Evaluation des phases réalisées

POUR LA VILLE DE DEMAIN

Objectif stratégique N° 32 Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.2. Requalifier le quartier de la Confluence à l'horizon 2025		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
32.2.1. Coordonner une étude de faisabilité globale (en vue des fiches Feder – lien avec le numérique)	Etude de faisabilité réalisée.	↻ Coordination de l'ensemble des démarches par le DCV Etudes réalisées Modification des voiries en phase d'avant-projet Marché de concession de travaux pour le parking en cours
32.2.. Organiser un marché ou un concours pour définir le projet d'aménagement du site	Concours ou marché organisé.	Concours pour l'aménagement de l'esplanade et du port numérique en cours Constitution d'un jury de sélection d'un comité technique de suivi interne
32.2.3. Mettre en œuvre les différents volets : parking (DVP), horeca (DEL), etc.	Volets mis en œuvre.	

Evaluation des phases réalisées

--

POUR LA VILLE DE DEMAIN

Objectif stratégique N° 32 Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville


Objectifs opérationnels 32.3. Requalifier le quartier de la Gare à l'horizon 2020		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
<p>32.3.1. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la gare des bus sur la dalle</p> <p>32.3.2. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par Le Côté Vert (LCV), du centre commercial sur le square Léopold</p> <p>32.3.3. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par le SPW/DGO.1, des voiries régionales alentours (+ DVP)</p> <p>32.3.4. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement des voiries communales alentours (+ DVP)</p> <p>32.3.5. Co-organiser la gare provisoire (+ DVP)</p> <p>32.3.6. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la « Courgette »</p> <p>32.3.7. Coordonner la communication autour du projet global (+ DCV)</p>	<p>Participation aux réunions</p> <p>Réalisation des projets (procédures de marchés lancées, notification, permis accordés, chantiers entamés, projets finalisés).</p>	<p>➡</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation populaire organisée en février 2015, création d'un comité de conciliation • Etude de détermination du dimensionnement et du mix commercial pour l'implantation du centre commercial • Dépôt du permis pour le centre commercial annoncé au 1^e trimestre 2016 • Poursuite du projet d'aménagement des espaces publics sur base des principes pris en Collège du 22 octobre 2015, par le bureau Skope • Travaux de construction du nouveau parking SNCB en voie de finalisation • Voirie provisoire (sous le pont, arrière gare des bus) entamée en octobre 2015, en cours de finalisation • Boucle place Omalius réalisée • Stratégie communication via le pavillon de l'aménagement urbain • Suivi de l'ensemble des procédures par le DCV et le DAU

Evaluation des phases réalisées

--

POUR LA VILLE DE DEMAIN

Objectif stratégique N° 33 Maîtriser le développement urbanistique dans une perspective de durabilité

Objectifs opérationnels 33.1. Réaliser des opérations foncières et immobilières permettant de maîtriser le développement urbanistique de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
33.1. Analyser l'opportunité d'acquérir des sites militaires en cours de désaffectation	Etablir un bilan financier et les moyens d'emprunt de la commune.	 Acquisition effective du site militaire de Champion notamment pour augmenter la capacité utile de stockage pour les différents services communaux.
33.2. Définir les affectations futures et les outils planologiques à mettre en œuvre pour y arriver.	Expropriation pour cause d'utilité publique, Concession domaniale, Actes d'achat par le public ou le privé, plans d'aménagement (PCAR, SAR, etc).	

Evaluation des phases réalisées

--

POUR LA VILLE DE DEMAIN

Objectif stratégique N° 34 Développer une politique d'éco-quartiers

Objectifs opérationnels 34.1. Développer l'éco-quartier de Belle-Vue à Erpent.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
34.1.1. Faire adopter le RUE (Rapport Urbanistique et Environnemental) afin de pouvoir urbaniser la ZACC	RUE adopté par le Conseil et par le Gouvernement wallon.	☑ Le RUE relatif à la mise en œuvre de la ZACC du plateau de Belle Vue a été adopté par le Conseil de mars 2014 et par le GW en novembre 2014.
34.1.2. Préparer et mettre en œuvre une opération de PPP (Partenariat Public Privé) pour l'aménagement d'un éco-quartier durable, en cohérence avec le RUE et le SDAD Sud-Est (Erpent).	<ul style="list-style-type: none"> • CSCh approuvé par le Conseil, par la Tutelle ; • Marché lancé ; • Adjudicataire désigné. 	↻ En cours notamment via l'accompagnement du bureau IDEA Consult
34.1.3. Assurer le suivi de la construction des logements	Nombre de logements construits.	⊖ Cette phase n'a pas démarré
34.1.4. Assurer un plan mobilité pour les futurs occupants du quartier, en accord avec le SDAD (BHNS sur la Montagne-Ste-Barbe, cheminement cyclo-piétons, ...)	Plan mobilité opérationnel (nombre de pistes cyclables, ...).	↻ Etude via le bureau Transitec dans le cadre plus général du plan communal de mobilité

Evaluation des phases réalisées

--

POUR LA VILLE DE DEMAIN

Objectif stratégique N° 35 Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.1. Coordonner l'étude des projets et le suivi des actions décidées dans le cadre de l'objectif 20-20-20		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
35.1.1 Mettre en place une Commission Energie en interne à l'administration communale (échange interne)	Commission créée.	<input checked="" type="checkbox"/> Commission interne existante
35.1.2 Adhérer à un réseau international Energie (échange externe)	1. Adhésion à Energie Cities ; 2. Convention des Maires signée.	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Adhésion à Energie Cities en 2014 2. Convention des Maires signées en décembre 2013

Evaluation des phases réalisées

Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

POUR LA VILLE DE DEMAIN

Objectif stratégique N° 35 Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables


Objectifs opérationnels 35.2. Disposer d'un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Namur		
35.2.1. Rédiger un CSCh (marché de services) pour le Bilan Carbone	CSCh et procédure de marché lancée, attribution et notification du marché.	<input checked="" type="checkbox"/> Le bureau d'études AREBS a réalisé le bilan carbone
35.2.2. Coordonner la transmission des données nécessaires	<u>Documents approuvés:</u> <ul style="list-style-type: none">• Inventaire de référence ;• Inventaires suivants qui permettront de mesurer les progrès réalisés.	<input checked="" type="checkbox"/> Documents approuvé via le Plan Climat Energie (PCE)

Evaluation des phases réalisées

Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

POUR LA VILLE DE DEMAIN

Objectif stratégique N° 35 Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.3. Etablir un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (stratégie globale, partant de la situation actuelle et tenant compte des potentialités existantes)		
<p>35.3.1. Dans le prolongement de l'analyse commanditée par le D.BA, prendre des mesures sur le plan communal dans divers secteurs dont, prioritairement l'éclairage public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la Commission Energie ; • Inventaire Ores et planning d'intervention ; • Remplacement EP ; • Intégration de nouveaux critères d'un point de vue énergétique (bâtiments neufs et rénovés). 	<p style="text-align: center;"></p> <p>Les actions 35.3.1 à 35.3.5 sont mises en œuvre via le plan d'actions du PCE voté en Conseil du 12 novembre 2015</p>
<p>35.3.2. Analyser les possibilités de production locale d'électricité et de génération locale de chaleur (et de froid)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité ; • Implantation d'une unité de production d'énergie renouvelable. 	
<p>35.3.3. Lier les aspects de développement durable avec l'aménagement du territoire et la mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs du schéma de structure ; • Rapports sur le suivi de la procédure PEB. 	
<p>35.3.4. Encourager les changements des modes de consommation (les parties prenantes, les citoyens, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'offre des primes aux citoyens ; • Initiations et participations aux diverses campagnes de sensibilisation ; • Intégration de nouveaux critères d'un point de vue énergétique (Marchés publics). 	
<p>35.3.5. Analyser la rentabilité au niveau budgétaire, économique et social</p>	<p>Plan financier des investissements et rentabilité des actions.</p>	

Evaluation des phases réalisées

Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.